

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente  
M. QUSSAÏ SAMAK, commissaire  
Mme LUMENGO EUGÉNIE MBATIKA, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'ÉOLIENNES  
À BAIE-DES-SABLES ET L'ANSE-À-VALLEAU  
PAR CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 14 juin 2005 à 19 h  
Sous-sol de l'église de Baie-des-Sables  
90, rue de la Mer  
Baie-des-Sables

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 14 JUIN 2005  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
MOT DE LA PRÉSIDENTE ..... 1  
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT BAS-SAINT-LAURENT..... 5  
    M. Steve Gendron  
GROUPE ENVIRONNEMENT UNI-VERT ..... 18  
    M. Guy Ahier  
LISTUGUJ MI'GMAQ GOVERNMENT ..... 25  
    M. Raymond Morrison  
    M. Franklin Gertler  
REPRISE DE LA SÉANCE  
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES..... 49  
    M. Jacques Couillard  
    Mme Diane Beaulieu  
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI, GROUPE ÉOLIEN ..... 67  
    M. Jean-Louis Chaumel  
CORPORATION DE GESTION INTÉGRÉE DE LA RESSOURCE ÉOLIENNE..... 81  
    M. Louis Drainville

---

**SÉANCE DU 14 JUIN 2005**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames et messieurs, bonsoir, je vous souhaite la bienvenue à cette séance qui commence la deuxième partie de l'audience publique sur le projet d'un parc éolien à Baie-des-Sables.

10

Mon nom est Jocelyne Beaudet, j'ai été désignée par le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, communément appelé le BAPE, pour présider cette commission qui est composée au total de trois (3) membres. Je vous présente mes collègues, à ma droite, madame Lumengo Eugénie Mbatika, nous sommes toutes les deux (2) membres additionnelles du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, et à ma gauche, monsieur

15

Cette deuxième partie s'inscrit dans le cadre de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, et qui a pour but de permettre au public de donner son opinion dans un cadre impartial sur certains projets susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement.

20

La première partie des audiences s'est tenue les 16 et 17 mai dernier, et avait pour but d'obtenir toute l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet. La seconde partie qui commence ce soir constitue l'essence même de la procédure québécoise puisqu'elle offre au public la possibilité de donner son opinion sur le projet.

25

Je rappelle le mandat de la Commission et vous donne quelques informations sur le BAPE, puisque certains d'entre vous n'étiez pas là en première partie de l'audience.

30

Le BAPE est un organisme autonome qui relève directement du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, et qui a pour fonction de tenir des enquêtes et des audiences publiques sur des projets dont les mandats sont confiés par le ministre, en l'occurrence monsieur Thomas J. Mulcair et qui sont généralement donnés à la suite de requêtes de citoyens, de groupes ou de municipalités. La Commission a été constituée après l'obtention d'un tel mandat qui se lit comme suit:

35

"En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de parc éolien de Baie-des-Sables par Cartier énergie éolienne inc. et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

40

45 "Le mandat du Bureau débutera le 16 mai 2005. Je joins à la présente les demandes d'audience publique qui m'ont été adressées concernant ce projet."

Le mandat sur ce projet est de quatre (4) mois et se terminera le 16 septembre 2005, date à laquelle la Commission remettra son rapport au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et c'est le ministre qui le rendra public au plus tard dans les 50 soixante (60) jours suivant sa réception.

La Commission est assistée dans ses travaux par une équipe qui comprend trois (3) analystes, madame Sylvie Mondor, économiste, et à ma gauche, madame Julie Crochetière, biologiste, et mademoiselle Élise Naud, stagiaire au BAPE.

55 À l'arrière, madame Marie-Josée Méthot est coordonnatrice au secrétariat de la Commission et c'est elle qui fait le lien entre la Commission et ses interlocuteurs.

Il y a également madame Nathalie Gagnon qui est responsable des communications de la Commission et à ce titre, elle est notamment chargée des relations avec les citoyens et avec les médias.

Nous vous présentons également monsieur Richard Grenier, responsable de l'organisation technique et de la logistique de cette deuxième partie de l'audience publique, ainsi que monsieur Martin Lajoie, responsable du son. Messieurs Grenier et Lajoie sont du 65 ministère des Services gouvernementaux.

Tous nos propos et échanges durant cette deuxième partie seront enregistrés et un verbatim sera préparé et déposé comme à l'habitude.

70 Les centres de consultation mis sur pied par le BAPE à l'usage de tous depuis le début de l'audience resteront ouverts jusqu'à la remise du rapport de la Commission. En plus des documents issus de la première partie de l'audience, les mémoires, incluant ceux qui ne seront pas présentés publiquement par les auteurs, ainsi que les transcriptions de la deuxième partie, 75 quand elles seront disponibles, seront déposés dans ces bureaux au cours des jours qui suivent les séances.

Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information qui sera obtenue par la Commission sur le projet y sera rendue disponible également.

80 Vous le savez sans doute maintenant, ces centres de consultation sont situés à la municipalité de Baie-des-Sables, au 20, rue du Couvent, ainsi qu'aux bureaux du BAPE à Québec et à l'Université du Québec à Montréal.

85 Tous les documents dont nous avons une copie numérique sont disponibles dans le site internet du BAPE et tous les mémoires le seront également.

De plus, l'ensemble du dossier est disponible à l'arrière de cette salle pour toute la durée des séances de cette deuxième partie. Cependant, nous vous demandons de le consulter sur place de manière à ce qu'il reste accessible à tous.

90

Ce soir est la première soirée de cette deuxième partie de l'audience, nous espérons terminer au plus tard vers onze heures (11 h). Il y aura également une séance demain après-midi, qui débutera à treize heures trente (13 h 30), et une séance en soirée qui débutera à dix-neuf heures (19 h).

95

La Commission, durant cette deuxième partie, est venue recevoir vos opinions et commentaires sur le projet. Les participants seront appelés à présenter leur opinion selon un ordre que nous avons convenu avec eux. Certaines interventions seront plus longues que d'autres et l'horaire que nous suivrons répondra aux besoins de la Commission qui se réserve toute la latitude pour approfondir les sujets et pour questionner les positions soulevées par les intervenants.

100

La présentation des participants peut être faite verbalement ou par le dépôt et explications d'un mémoire. Toute personne, municipale ou groupe peut ainsi prendre position sur le projet ou sur tout élément faisant partie du dossier sous examen.

105

Ceux qui n'ont pas annoncé à l'avance le dépôt d'un mémoire à la Commission ou leur intention de faire une présentation verbale peuvent s'inscrire à la table du registre qui est à l'arrière de la salle, soit maintenant, soit au début de la séance de demain après-midi, faisant ainsi connaître à la Commission le désir de prendre position sur le projet.

110

Nous accorderons préséance toutefois aux personnes qui ont déjà annoncé leur intention de faire une intervention et nous accepterons ces interventions supplémentaires si le temps le permet. Donc les personnes qui vont s'inscrire au registre seront entendues après les exposés qui ont déjà été planifiés. Mais j'aimerais souligner que ces annonces de présentation verbale ne doivent pas être une argumentation qui porterait sur des mémoires qui ont déjà été présentés; ce n'est pas le moment de venir exprimer son opinion pour dire que l'on est contre l'opinion qui vient d'être présentée.

115

J'aimerais aviser tous ceux qui ont déjà fait parvenir leur mémoire à l'avance que la Commission a pu en prendre connaissance et qu'il serait préférable d'en faire une synthèse et d'en souligner les principaux points et les conclusions, surtout dans le cas de ceux dont la lecture pourrait dépasser vingt (20) minutes.

120

Nous avons reçu ce soir, à six heures (6 h), deux (2) mémoires, et ces deux (2) mémoires feront l'exception parce que nous n'avons pas eu le temps de les lire.

125

130 À la fin de chaque séance de la deuxième partie, une période de rectification des faits est prévue, ceci pour permettre au promoteur ou toute autre personne qui le désire de rectifier des faits relatifs au dossier, des faits erronés qui auraient été mentionnés durant les séances.

135 Si des personnes ont l'intention de se prévaloir de ce droit, elles sont invitées à s'inscrire au registre de rectification des faits à l'arrière. Ces personnes seront appelées après l'audition des mémoires, à la fin de chaque séance, pour rectifier des faits non véridiques qui auraient été apportés par un participant.

140 Je veux souligner que ce n'est pas une période pour débattre des positions qui sont exprimées, mais bien une période pour corriger des données erronées. Ce droit de rectification sera si possible court et factuel. Il peut également être fait par écrit, adressé à la Commission, et ces rectifications écrites seront rendues publiques et disponibles dans les centres de consultation et dans le site internet du BAPE.

145 Donc il y a deux (2) registres, un registre pour les personnes qui désirent présenter un mémoire verbal et un registre pour celles qui voudront corriger des faits.

150 Après cette deuxième phase des séances publiques, la Commission consignera dans un rapport ses constatations, son analyse et ses conclusions sur le projet. Il est important de se rappeler que la Commission qui est devant vous ce soir n'est donc pas décisionnelle. Son mandat consiste à transmettre aux décideurs politiques une appréciation environnementale et sociale du projet, à la lumière des opinions émises par les citoyens et organismes qui participent à l'audience publique.

155 La notion d'environnement retenue par le BAPE et par ses commissions en est une qui est très large et qui comprend bien sûr la dimension biophysique, mais aussi les aspects économiques et sociaux ou les conséquences d'un projet sur la qualité de vie des citoyens ou sur la santé des écosystèmes à court ou à long terme. Et c'est dans une perspective aussi large que la Commission vous a demandé d'examiner le projet soumis à notre attention commune. Et c'est dans cet esprit que nous poursuivons nos travaux.

160 Parallèlement à la partie publique de la procédure, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs procède à sa propre analyse gouvernementale, et c'est à la lumière des deux (2) évaluations que le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet, et à quelles conditions, appartient au Conseil des ministres du gouvernement du Québec.

165 Je vous rappelle que les commissaires sont assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec et qu'ils disposent des mêmes pouvoirs que les commissions d'enquête. Les commissaires doivent également s'engager à respecter le Code d'éthique et de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Ce code vise en particulier à garantir la transparence, l'impartialité et la neutralité des commissions.

170

Je vous rappelle également que les commissions du BAPE sont autonomes et indépendantes dans leurs décisions et recommandations.

175 Les séances de la deuxième partie constituent la dernière phase vraiment publique de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement des projets, elles servent prioritairement à un échange direct entre la Commission et les intervenants.

180 Afin d'assurer le respect de tous les intervenants durant ces séances, les manifestations d'approbation ou de désapprobation ainsi que les attitudes méprisantes ou les remarques désobligeantes ou blessantes de la part des participants envers d'autres interlocuteurs ne seront pas tolérées.

185 Il est évidemment défendu de fumer dans la salle, et je demanderais également à ceux qui ont des cellulaires, s'il vous plaît, de les fermer.

---

### **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

#### **CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT**

190

##### **PAR LA PRÉSIDENTE:**

195 Alors j'inviterais maintenant notre premier intervenant, qui est le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, monsieur Steve Gendron, de s'avancer à la table en avant, s'il vous plaît, pour venir présenter votre mémoire.

Et j'apprécierais que tous les intervenants s'identifient au départ pour les besoins de l'enregistrement.

200 Bonsoir monsieur Gendron.

##### **PAR M. STEVE GENDRON:**

205 Bonsoir, Steve Gendron pour le Conseil régional de l'environnement.

Ça me fait plaisir ce soir de présenter un mémoire dans le cadre du projet de parc éolien à Baie-des-Sables. Je vais faire une présentation, somme toute, assez rapide, peut-être pour laisser place aux questions un peu plus.

210 Je tiens à souligner que:

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 3, deuxième paragraphe.**

Je vais présenter les considérants qui nous amènent à une recommandation.

215

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 9, point 2.**

**Page 9, fin du troisième considérant.**

220

Je vais me permettre d'en rappeler quelques-unes!

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 8, "Bien que les impacts de..."**

**FIN DE LA LECTURE, page 8, fin du quatrième paragraphe.**

225

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 9, quatrième considérant.**

**FIN DE LA LECTURE, page 10, fin du premier paragraphe.**

230

Quelques citations d'un précédent BAPE, je rappelle qu'on ne s'appuie pas seulement sur ces recommandations, mais disons que ça présente bien un peu la chose.

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 8, cinquième paragraphe, "La commission constate..."**

235

**FIN DE LA LECTURE, page 8, fin du septième paragraphe.**

Une autre recommandation!

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 10, deuxième paragraphe.**

240

**FIN DE LA LECTURE, page 10, fin du deuxième paragraphe.**

Dernière citation du BAPE!

245

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 8, dernier paragraphe.**

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 10, troisième paragraphe, " Le CRE BSL demande..."**

**FIN DE LA LECTURE, page 10, fin du cinquième paragraphe.**

250

Ça complète la présentation des recommandations.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

255

Merci, monsieur Gendron.



J'aimerais commencer par une précision, à la page 7 de votre mémoire, dans l'encadré, vous mettez à la fin, vous citez quelques recommandations du RNCREQ...

260 **PAR M. STEVE GENDRON:**

Oui.

265 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

"Ajouter la dimension du transport à la stratégie énergétique".

Vous référez à quoi, en termes de distribution?

270 **PAR M. STEVE GENDRON:**

Oui, celle-là, bon, j'ai pas eu le temps vraiment de la commenter, à savoir si elle est vraiment pertinente, sans doute qu'elle l'est, j'ai pas eu le temps de la développer, en tout cas.

275 C'est que voyez-vous, au niveau de la Régie d'énergie, la dimension du transport, les hydrocarbures, en tout cas en ce que j'en comprends, moi je suis quand même assez nouveau au Conseil régional, c'est pas vraiment étudié.

280 Bon, on parle par exemple de production, un jour, les hybrides, les voitures électriques ou le remplacement des hydrocarbures, la promotion du transport en commun, ça fait partie aussi d'une saine gestion de l'énergie.

285 C'était dans ce sens-là que le regroupement national un peu commentait, mais je pourrais fournir peut-être plus d'informations; ce point-là, je l'ai pas commenté comme tel dans le mémoire.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

290 Non, c'était juste pour savoir si c'était au niveau du transport de l'électricité.

**PAR M. STEVE GENDRON:**

295 Non, non. À ce que j'ai compris dans le mémoire, c'était vraiment la dimension transport.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

300 Je pense qu'à travers votre mémoire, les messages les plus importants, un des messages importants, c'est d'essayer d'avoir une concertation, si je comprends bien, entre les différents organismes responsables du dossier éolien pour essayer d'avoir un cadre qui soit cohérent par rapport au développement de cette filière.

305 J'aimerais qu'on en discute un peu plus avec vous, parce que quand même, le CRE travaille en environnement et puis vous avez la base des groupes qui ont possiblement discuté de ces choses-là, parce que ce qu'on constate, c'est qu'il existe déjà des règles, le MRN en a, les MRC en ont développé, les municipalités en développent, alors pour vous, j'aimerais voir comment vous voyez cette consultation.

310 Est-ce qu'il faut d'abord établir une politique, un document d'orientation, comment vous la voyez, comment elle peut se dérouler, et est-ce que vous la voyez seulement au niveau de la région de la Gaspésie ou si vous voyez ça pour tout le Québec?

315 **PAR M. STEVE GENDRON:**

OK. Ça se réfère à la recommandation d'un BAPE générique, en fait.

Je vais le relire, comme ça, ça m'inspirera un peu pour vous répondre aussi:

320 **LECTURE DU MÉMOIRE, page 10, deuxième paragraphe.**

**FIN DE LA LECTURE, milieu du paragraphe, "... tournée en régions."**

325 Ici, c'est sûr que d'après les avis précédents du BAPE, on pourrait dire Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, mais je crois que ça mériterait un BAPE générique à la grandeur du Québec, parce que là, on est quand même dans un cadre de premier appel d'offres ici, il y a d'autres projets qui surgissent.

330 Le deuxième appel d'offres, je ne sais pas s'il va être attribué ici, et au train où vont les choses, ça prend un certain temps à une région avant d'acquérir le bagage conceptuel pour véritablement entrevoir les impacts et penser aussi comment qu'on va intégrer cette filière d'énergie là.

335 Présentement, bien, ça semble se faire de façon un peu anarchique. Un cadre de développement durable, ça passe, en tout cas pour la production d'électricité, sûrement par des modifications au niveau des politiques, des règlements, des lois.

340 Par exemple, lors des appels d'offres d'Hydro-Québec, présentement, l'appel d'offres, bien, je vais vous lire l'article de loi, qu'est-ce qu'on aimerait entre autres qui soit modifié:

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 7, encadré, avant-dernière recommandation.**

**FIN DE LA LECTURE, (... pour la société)**

345 Ça, c'est en amont que ça se passe. Lorsque la Régie prend une décision et puis elle se base sur ce texte-là, elle choisit ce qui est le moins cher sur le papier, alors que lorsqu'on intègre une terminologie comme "moindre coût pour la société", on laisse place à ce moment-là à des critères sociaux et à des critères environnementaux qui doivent être évalués et qui sont pris en considération. Donc ça, ça se passe beaucoup plus en amont.

350 Ensuite, pour un cadre de développement durable de l'éolien, le regroupement national, bon, sur le dossier de l'énergie en général, demande pour en arriver à cela de caractériser les filières, c'est-à-dire qu'on prenne le temps de faire l'exercice, d'acquérir une connaissance précise des différentes filières d'énergie, que ce soit, bon, des énergies vertes, on s'entend, 355 bien, de toutes les filières aussi, mais on parle de géothermie, de solaire, on parle d'éolien, on parle de nucléaire, de gaz.

Il y a jamais eu vraiment d'exercice, en tout cas, lorsqu'on arrive pour comparer les choix qu'on a, on n'a pas de balise. Et puis bon, ça, c'est un genre d'exercice qui devrait être fait aussi en amont.

On parle de planification intégrée des ressources. Bon, la planification intégrée des ressources, ça comporte plusieurs aspects, il faut contrôler l'offre et la demande, bien, la contrôler, en tout cas être en mesure d'avoir un certain contrôle sur; on parle d'efficacité 365 énergétique, des mesures d'économie d'énergie ou de meilleure utilisation d'énergie. On parle de gestion des réserves. On parle d'exportation, de conditions à l'exportation de l'énergie.

Donc ça, c'est des questions qui sont plus en amont.

370 Sur le terrain, bien là, le cadre de développement durable, il faut qu'il soit déterminé par les acteurs du terrain. Donc une tournée en régions, avoir connaissance de l'expérience de gens qui ont déjà des parcs, profiter de l'expérience de chacun et puis ensemble, déterminer un peu des balises.

375 C'est sûr que le gouvernement doit arriver avec une proposition, il doit nous donner l'information nécessaire afin d'éclairer les gens et que ce soit pas nécessairement les gens d'eux-mêmes qui aient à tout récolter, c'est sûr que les acteurs ont leur ouvrage à faire aussi, mais le gouvernement devrait avoir un peu de "lead" là-dedans, si je peux dire ça comme ça.

380 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Si je comprends bien votre réflexion, ce serait un BAPE générique sur des filières d'énergie verte, pas seulement sur l'éolien, parce que là vous me parlez de différentes filières et comment on peut les choisir et les comparer?

385

**PAR M. STEVE GENDRON:**

390 Oui, mais disons que dans l'idéal, je m'avance peut-être un peu, mais c'est que là, présentement, on nous arrive avec un projet de développement éolien et puis donc, c'est évident qu'on doit parler de ça. Il faudrait que la filière soit bien caractérisée, ça c'est évident.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

395 Et le cadre, ce serait un cadre général, mais ça n'empêcherait pas des consultations projet par projet, après, pour bonifier les projets qu'on proposerait en régions?

**PAR M. STEVE GENDRON:**

400 Bien, si on prend l'exemple de la région ici, ici c'est projet par projet. Il va y avoir des éoliens à Baie-des-Sables, il va y en avoir à Métis; dans quelques mois, on commencera probablement un autre processus de BAPE dans la municipalité d'à côté qui touchera trois (3) municipalités.

405 Cet après-midi, j'arrive d'une réunion avec Hydro-Québec où on me présente que l'on va procéder, qu'on va monter de nouvelles lignes sur le territoire.

410 Ça fait un paquet d'informations partielles, ça nous arrive parcellé. Et puis nous qui sommes prêts quand même à faire l'exercice de réflexion, en tout cas, encore je parle d'un peu d'idéal, ce serait bien que dans la région ici même, on ait un BAPE qui toucherait l'ensemble de ces projets-là, qu'on nous présente tous les faits en même temps, qu'on puisse parler de l'impact de l'implantation éolienne dans la région.

415 Ce qui nous permettrait, nous, lorsqu'on présente les impacts sur l'environnement, d'avoir une considération plus globale aussi.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

420 Vous parlez aussi à la page 10, on semble comprendre que ça prendrait finalement quelqu'un ou un ministère qui serait en charge d'appliquer les critères ou les normes d'un cadre de développement durable de la filière éolienne.

Est-ce que vous avez en particulier pensé à un organisme qui pourrait être responsable de ça?

425 **PAR M. STEVE GENDRON:**

Ce cadre-là doit être élaboré, je pense en collaboration par deux (2) ministères. Le Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, parce que là, bien, on s'engage

430 quand même sur une loi sur le développement durable, ça va toucher à d'autres ministères  
aussi, c'est à espérer. Et puis bon, l'autre ministère, c'est le ministère des Ressources  
naturelles et de la Faune, puisque Hydro-Québec relève de son secteur aussi.

435 Et bon, c'est à prendre avec une certaine réserve, mais il semble que depuis que le  
ministère de l'Environnement s'appelle le ministère du Développement durable, de  
l'Environnement et des Parcs, bon, le mandat du développement durable soit sorti un peu du  
ministère des Ressources naturelles. Bien, je vous dis ça un peu sous caution, mais en tout  
cas, chose certaine, c'est que ces deux (2) ministères-là sont concernés.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

440

Monsieur Samak.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

445

Oui, monsieur Gendron, vous dites que, c'est pas clair encore ça rentre où ça comme  
idée, mais vous avez parlé de la nécessité d'impliquer des acteurs plus qualifiés dans le  
processus de planification. De qui vous parlez au juste?

**PAR M. STEVE GENDRON:**

450

Bien, plus qualifiés, faire un exercice comme ça, tout simplement, ça qualifie les gens,  
lorsqu'ils ont aussi le temps de pouvoir – je pense que les MRC ou les municipalités ou, il y a  
bien des gens qui ont des compétences humaines en place, mais au train où vont les choses,  
ils ont peut-être pas nécessairement le temps de tout considérer non plus.

455

Peut-être que ça prend aussi des gens spécialisés là-dedans.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

460

Mais quand vous dites "gens spécialisés", vous parlez des chercheurs, vous parlez...

**PAR M. STEVE GENDRON:**

465

Bon, si on parle de paysage, il y a des organismes récréotouristiques. Si on parle  
d'environnement, il y a des organismes environnementaux.

Que les municipalités puissent, comment je pourrais dire, bien, c'est le genre d'acteurs  
qu'on doit consulter.

470 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Maintenant j'aimerais, pour revenir aux questions que madame la Présidente vous a posées, juste pour comprendre mieux, il y a trois (3) possibilités, il y en a plusieurs mais disons, il y a trois (3) possibilités auxquelles je pense.

475

Il y a la possibilité d'organiser quelque chose, une consultation concernant le développement d'une filière éolienne dans la région; l'autre possibilité, c'est une consultation sur le développement ou le déploiement d'une filière éolienne pour l'ensemble du Québec; il y a une autre possibilité, c'est d'organiser une consultation large sur la stratégie énergétique du Québec et la place des énergies vertes là-dedans.

480

Et je présume que chacune de ces consultations doit idéalement procéder après avoir reçu un document de consultation déjà préparé correctement, qui tient compte de l'ensemble des enjeux.

485

**PAR M. STEVE GENDRON:**

Oui.

490 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Alors lequel de ces trois (3), prenons juste ces trois (3), vous semble plus approprié, juste pour comprendre un peu, là?

495 **PAR M. STEVE GENDRON:**

Bon, il y a déjà eu une consultation au niveau de la Régie de l'énergie, en plus de – bon. D'une part, bon, vous me donnez beaucoup de choix, vous!

500

Si moi, je me fie à mes recommandations, OK, ce serait une consultation "at large" pour la production éolienne.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

505

Pour le Québec?

**PAR M. STEVE GENDRON:**

Pour le Québec.

510

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

D'accord. Qui tient compte alors de tous les aspects...

515 **PAR M. STEVE GENDRON:**

Mais si vous me demandez la pertinence des deux (2) autres BAPE que vous m'avez mentionnés, là, je vous dirais oui, ce serait très pertinent.

520 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

525 Quand vous parlez d'une consultation du BAPE, il y a d'autres méthodes aussi de consulter, il y en a eu dans ce cas-ci pour développer un document, un guide en fait d'intégration et d'harmonisation des éoliennes au territoire, il y a aussi des consultations des commissions parlementaires.

530 Vous semblez faire un choix qui va plus vers un mandat du BAPE, pourquoi vous faites ce choix-là, est-ce qu'il y a des raisons particulières, est-ce que c'est parce qu'on a un pouvoir d'enquête alors que les autres n'en ont pas?

535 **PAR M. STEVE GENDRON:**

Oui, oui, tout à fait, c'est pour cela.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est principalement à cause des pouvoirs qui nous sont donnés sous l'article 6.3.

540 **PAR M. STEVE GENDRON:**

Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

545 D'accord.

Madame MBatika.

550 **PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

Bonsoir monsieur Gendron.

À la page 15, vous parlez des impacts socioéconomiques. Le dernier paragraphe de la première partie, le 2.3, vous dites que:

555

"Le CRE BSL insiste cependant sur le fait que des mesures de compensation en matière de protection de l'environnement sont rarement souhaitables ou applicables et que le CRE privilégie toujours les mesures de protection qui visent à respecter l'intégrité des écosystèmes et à favoriser un équilibre entre les multiples fonctions et usages des ressources d'un territoire."

560

Qu'est-ce que vous voulez dire par là? Qu'il y a d'autres mesures que vous préconisez?

**PAR M. STEVE GENDRON:**

565

Bon nous, on est un organisme qui a le mandat d'agir au niveau de la protection de l'environnement. C'est évident qu'il y a des choses qui peuvent pas se compenser avec de l'argent, lorsqu'on détruit un écosystème particulier ou lorsqu'on menace une espèce particulière, dans ces cas-là, une mesure de compensation, c'est vraiment pas souhaitable et pas applicable. Bon, ça c'est pour une part.

570

C'est parce qu'on parle plus haut, on parle quand même aussi de développement durable, c'est difficile de pas déborder un peu aussi sur les aspects sociaux et économiques. Donc on a jeté quelques pistes, matière à réflexion pour les commissaires, mais on tenait à rappeler quand même que s'il peut y avoir des compensations selon, pour mettons s'il y a des répercussions sociales ou économiques, des compensations en cette matière, sans doute oui que c'est possible.

575

Mais en matière d'environnement, nous, on tenait à réitérer que ces compensations-là, c'est pas ce qu'on souhaite. On préfère que des milieux sensibles ou des espèces soient protégés en tout cas avec toute la protection que ça mérite.

580

Bon, d'autre part:

"Privilégie toujours les mesures de protection qui visent à respecter et à favoriser un équilibre entre les multiples fonctions et usages des ressources d'un territoire."

585

Bon ça, ça fait référence quand même à de la gestion intégrée. On vit dans un monde, on a une société, on a des activités économiques, chacun exploite une part des ressources, mais les ressources ont, comment je pourrais dire, ont de multiples fonctions, de multiples usages aussi, et il faut essayer, en tout cas, c'est de la planification intégrée, il faut essayer de concilier les usages sur un territoire.

590

Puis par exemple, dans le cas du développement éolien, c'est quand même classé dans les impacts sociaux et économiques, bon, si lorsqu'on arrive dans un territoire à vocation

595



agricole ou forestière, est-ce qu'on peut changer ou implanter une nouvelle industrie peut-être en compromettant les autres. Mais là, c'est s'avancer un peu.

600 Je mentionne plus avant, dans ce point, que ça risque d'affecter la vocation et l'utilisation des terres agricoles, c'est pas véritablement mon mandat de le dire, mais c'était suite à la participation, quand même, lors de la première partie, et puis ça semble évident que pour l'implantation de bâtiments agricoles près d'une éolienne qui va être érigée au milieu d'un champ, ça va devenir difficile.

605 Sur une échelle de cinquante (50) ans, ça compromet la croissance de ces industries-là, sur une échelle de temps mettons de cinquante (50) ans. Bien, c'est un avis, c'est le genre de chose que des acteurs plus qualifiés pourraient – donc je veux pas trop m'étendre sur cet aspect-là.

610 Mais est-ce que c'est un respect des usages du territoire que d'arriver avec un parc de soixante-treize (73) éoliennes qui couvrent à peu près le deux tiers de la superficie de la municipalité, en tout cas, la recherche de l'équilibre, elle est là-dedans, là.

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

615 Est-ce que vous pensez pas considérer ce qu'on appelle les mesures de mitigation, quand il y a impact sur l'écosystème? Pour vous, c'est vraiment radical, il faut garder l'écosystème en santé?

**PAR M. STEVE GENDRON:**

620 Si admettons, on prend le Saint-Laurent, parce que je vais préférer parler d'environnement, là, comme un corridor de migration et la présence de la vallée de la Matapédia tout près d'ici comme un possible corridor de migration d'oiseaux, et puis qu'on met des éoliennes de Trois-Pistoles jusqu'à Matane, et puis qu'il y a trente-trois pour cent (33 %) des macreuses qui sont recensées au Québec qui se tiennent là, à ce que j'ai compris d'une lettre d'Environnement Canada, bon ça, si ça perturbe leur habitat, c'est dur à compenser, c'est dur d'avoir une mesure de mitigation à cette échelle-là.

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

630 Mais vous êtes conscient qu'on fait tout ça selon les normes. Vous n'êtes pas prêt à considérer les normes fixées par les ministères et tout ça, il faut vraiment se tenir à l'écosystème ou...

635

**PAR M. STEVE GENDRON:**

640 Bon, je vais vous lire, je vais faire un petit peu de lecture par rapport à la recevabilité des études, quand même. Bon, je vous ferai pas toute la lecture mais ici, on a: Direction de l'aménagement de la faune:

"Vous trouverez ci-joint notre avis sous forme de questions et commentaires en rapport à la recevabilité de l'étude mentionnée ci-dessus."

645 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

De quelle étude il s'agit, juste pour...

650 **PAR M. STEVE GENDRON:**

Étude d'impact par le promoteur.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

655 Du projet?

**PAR M. STEVE GENDRON:**

660 De parc éolien de Baie-des-Sables.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Merci.

665 **PAR M. STEVE GENDRON:**

Je vais aller tout de suite à la conclusion:

670 "À notre avis, le document déposé survole tous les éléments quantitatifs de la directive. Par contre, il y a de grandes faiblesses au niveau qualitatif, les banques de données disponibles n'ont pas été analysées, les inventaires requis n'ont pas été effectués, les techniques d'inventaires ne sont pas présentées et la conclusion des impacts semble prise sur des perceptions n'ayant pas de données pour les appuyer. De nouveaux inventaires sur le terrain ainsi qu'une analyse rigoureuse semblent donc nécessaires."

675 Un avis d'Environnement Canada:

680

"Premièrement, nous sommes d'avis que l'information contenue dans le rapport d'étude d'impact sur l'environnement déposé par Cartier énergie éolienne en novembre 2004 est incomplète et ne permet pas d'évaluer sur des bases scientifiques les effets du projet sur la composante avifaune. Vous trouverez ci-dessous le détail de nos commentaires."

685

Bon. Pour préserver l'intégrité des écosystèmes, il faut au moins qu'il y ait une caractérisation avant de présumer des impacts, une caractérisation satisfaisante.

690

Pour ma part, je sais que Faune Québec, je vais dire ça comme ça, a demandé des inventaires de printemps. Moi, je les ai pas vus, pour 2005, on parle. Je sais pas si les nouveaux inventaires correspondent mieux à ce qui avait été demandé, mais dans l'état actuel de mes connaissances, je suis pas sûr que la caractérisation du milieu, elle a été faite.

Je suis pas sûr non plus qu'on peut vraiment présumer sur les variables de l'avifaune, les oiseaux, les chiroptères, des impacts.

695

Alors en tout cas, si je pouvais, comment je pourrais dire, si j'étais satisfait des études, bien là, on pourrait entrevoir un peu mieux l'impact. Ça me semble nébuleux.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

700

Au niveau des études du printemps 2005, on fait le suivi, on espère avoir les données bientôt.

Si je comprends bien votre intervention, c'est qu'à défaut de données de base, vous préférez qu'on utilise un principe de précaution.

705

**PAR M. STEVE GENDRON:**

C'est tout à fait ça.

710

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci.

Alors merci beaucoup, monsieur Gendron.

715

**PAR M. STEVE GENDRON:**

C'est moi qui vous remercie.

720

**GROUPE ENVIRONNEMENTAL UNI-VERT**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

725 J'inviterais maintenant monsieur Guy Ahier, s'il vous plaît.

Alors monsieur Ahier représente le Groupe environnement Uni-Vert, c'est bien ça?  
Bonsoir.

730 **PAR M. GUY AHIER:**

Bonsoir. Alors je vais vous faire lecture du mémoire en sautant quelques éléments.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

735 Allez-y.

**PAR M. GUY AHIER:**

740 **LECTURE DU MÉMOIRE**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

745 Merci, monsieur Ahier.

J'aimerais avoir des précisions en regard du comité de suivi. Vous parlez que le promoteur devrait prévoir une réserve financière à cet effet. Vous parlez ici, à la page 5 de votre mémoire, troisième et quatrième paragraphes, quand vous parlez de cette réserve financière, ce serait pour le fonctionnement du comité de suivi ou si vous pensez...

750

**PAR M. GUY AHIER:**

755 Non, c'est pas à ce que je pensais. Je pensais à une réserve financière en vue d'agir s'il y a un problème effectif de mortalité d'oiseaux ou un autre problème particulier par rapport aux oiseaux, il faut qu'il y ait une réserve à ce niveau-là, mais qui inclut aussi une facilité de fonctionnement pour ce comité de suivi là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

760 D'accord. Donc ça pourrait être un fonds écologique?

**PAR M. GUY AHIER:**

Par exemple.

765

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Qui se limiterait à chaque projet ou qui pourrait être un fonds qui couvre par exemple le Bas-Saint-Laurent; comment vous le voyez?

770

**PAR M. GUY AHIER:**

Non, je parlais d'un fonds, c'est-à-dire un fonds créé par Cartier énergie, donc pour les projets relevant de Cartier énergie.

775

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

À travers la Gaspésie?

780

**PAR M. GUY AHIER:**

À travers, oui, ses projets.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

785

Et le Bas-Saint-Laurent?

**PAR M. GUY AHIER:**

790

Oui, c'est ça, pour ses projets.

Mais par exemple, tantôt, comme je parlais plus tard d'ordre global, c'est peut-être une suggestion à faire s'il y aurait quelque chose là-dessus pour que d'autres promoteurs éoliens tiennent compte de telle réserve. Des exemples de ça.

795

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous parlez à la page 6 de pistes à explorer en termes de structure financière qui permettrait par exemple des projets communs ou des coopératives.

800

Est-ce que chez vous, vous avez discuté de cette possibilité-là, est-ce qu'il y a une réflexion qui a été apportée?

**PAR M. GUY AHIER:**

805

Bien c'est-à-dire que non, moi, j'en ai pas discuté, mais c'est des choses qu'on entend, qu'on entend aussi au niveau des médias, qu'il y a des possibilités, ça se parle à des places qu'il y ait des regroupements, des choses comme ça.

810

Moi, je trouve que c'est une avenue assez intéressante d'avoir autre chose qu'uniquement des projets – évidemment, ça prend des sous, c'est des projets amenés par les promoteurs beaucoup de l'extérieur, des promoteurs qui se regroupent, mais je lance la piste comme ça, que c'est quelque chose aussi qui devrait être regardé par des municipalités ou par des propriétaires mêmes, qui pourraient se regrouper, quelques-uns ensemble pour avoir des miniparcs éoliens, par exemple.

815

Il y a pas juste une façon de faire qui est la façon des gros parcs éoliens comme c'est là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

820

D'accord.

Le dernier point que j'aimerais aborder, c'est un peu au niveau des compensations ou des redevances, vous en parlez à la page 6, vous en parlez aussi, prévoir un mécanisme pour compenser d'une certaine façon l'impact aux tiers, qu'on pourrait appeler.

825

J'aimerais savoir, quand vous considérez l'impact des tiers, est-ce que vous vous référez seulement aux privés ou vous parlez aussi des gens qui sont contigus au domaine de l'État par exemple, dans les terres publiques?

830

**PAR M. GUY AHIER:**

Bien en fait, quand j'écrivais ça, c'était au niveau des gens qui étaient sur les domaines ou contigus aux domaines, qui pouvaient être lésés par l'arrivée de ça.

835

Évidemment, ça peut aussi s'appliquer, j'imagine, au territoire public.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

840

D'accord.

Monsieur Samak.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

845

Oui, monsieur Ahier, merci beaucoup. Deux (2) questions.

850 Vous avez mentionné spécifiquement les pygargues, les aigles, à quatre-vingts (80) à cent vingt (120) oiseaux. Ça a été mentionné dans la première partie de l'audience qu'il y a un nombre limité de couples. Et il a été présenté aussi des données sur la mortalité en moyenne par éolienne par année, deux virgule huit (2,8) on disait, trois (3).

855 Est-ce que vous voyez, quand on regarde ce taux moyen de mortalité en rapport avec le nombre des éoliennes qu'on prévoit déployer dans la région, et à la lumière du recensement des rapaces qui migrent, comme vous l'avez mentionné, si on met ces trois (3) ordres d'informations ensemble, ce serait quoi les mesures d'atténuation possibles, selon vous, que vous aimeriez voir?

**PAR M. GUY AHIER:**

860 Bien en fait, d'entrée de jeu, je vais vous dire que je ne suis pas un ornithologue, qu'on a pris, on a écouté ce qui a été dit par les ornithologues par exemple, et puis ça, ça nous a amené cette préoccupation-là. Je pense que ce serait plus à ces gens-là à vous suggérer les façons de faire à ce niveau-là.

865 Mais nous, ce qui nous inquiète, c'est qu'on voudrait pas qu'il arrive, comme il est déjà arrivé à d'autres endroits, par exemple c'est une espèce qui est vulnérable, l'aigle en question, alors qu'est-ce qu'on fait, là, si les éoliennes sont bâties, le projet est installé et qu'on perd, entre guillemets, la moitié du troupeau, là, je le sais pas. C'est drôlement – il aurait fallu le savoir avant.

870

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

C'est justement la question. Si on a un taux de mortalité de deux virgule huit (2,8) par éolienne, et on a...

875

**PAR M. GUY AHIER:**

Soixante-treize (73) éoliennes.

880 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Faites la multiplication. Et si le tiers de ça sont des pygargues, c'est pour ça que j'aimerais vous écouter explicitement.

885 **PAR M. GUY AHIER:**

Oui, c'est ça. Mais tout ce que je peux vous dire, je sais pas s'il y a un moyen de voir exactement où ils passent et puis est-ce que ça peut être, moi ce que je dis, est-ce que ça peut être une relocalisation à un autre endroit. Il faut le voir avant que ce soit fait.

890 Ou sinon, de trouver des méthodes pour les éloigner. Mais comme je vous le dis, c'est pas moi qui peux vous suggérer qu'est-ce qui en est. Sûrement que les ornithologues, eux, ont des solutions pour ça.

895 Moi, ce que je veux, c'est attirer votre attention sur cette chose-là qui est très préoccupante et que vous constatez, avec les personnes impliquées là-dedans, qui sont vraiment des spécialistes, qu'est-ce que peut – parce que nous, en tant que généralistes, on trouve que ça, c'est de quoi de très préoccupant.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

900 Bien, à la lumière de ce qu'on vient de dire, vous avez mentionné, plus bas dans votre mémoire, un taux préoccupant de mortalité. Vous avez fait référence à ça. Ce serait quoi, alors?

905 On parlait d'un taux en moyenne de près de trois (3) par éolienne par année, ce serait pour vous quoi un taux de mortalité préoccupant, compte tenu de ce qu'on vient de dire et des particularités des espèces?

**PAR M. GUY AHIER:**

910 Bien, je le sais pas – c'est-à-dire je le sais, c'est que je croyais que la moyenne était de deux point trois (2,3), quelque chose comme ça...

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

915 C'est possible, je m'excuserais.

**PAR M. GUY AHIER:**

920 Mais ce que je peux vous dire, par exemple à notre avis, si on tombe à quelque chose comme une hausse de cinquante pour cent (50 %) de ce taux-là, c'est déjà pas mal, là. Je veux dire cinquante pour cent (50 %) de plus de deux point trois (2,3), on tombe à quatre (4) par exemple, c'est un taux de mortalité questionnable parce que là, vraiment, on dépasse les moyennes, et puis c'est embêtant.

925 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

D'accord.

930 Question concernant une autre idée, vous avez parlé de la possibilité de former, de créer des projets sur une autre base que les projets privés, comme formule coopérative ou autres, propriété publique. Est-ce qu'il y a quelque chose qui aurait empêché des gens de se



constituer en coopérative ou des municipalités de se mettre ensemble et de présenter effectivement des projets dans le cadre de l'appel d'offres?

935

**PAR M. GUY AHIER:**

Bien, pas à ma connaissance, mais c'est ça, il va y avoir un autre appel d'offres qui va se faire. Alors je peux dire que nous, on encourage ces formules-là, qu'il y ait pas qu'une seule formule qui soit en fonction.

940

Parce qu'en fait, on pourrait dire, même si ça remonte seulement à 96, qu'on est dans une vieille formule, on est dans la formule du parc Le Nordais. Mais il peut y avoir d'autres formules que ça encore.

945

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Pensez-vous qu'une autre formule, comme une coopérative, etc., qui pourrait aussi faire des soumissions, une autre formule pourrait être différente en termes d'impacts ou en termes de minimiser les impacts négatifs qui pourraient être attribués au déploiement d'une telle filière ici?

950

Autrement dit, est-ce que la formule de propriété des projets est pertinente par rapport aux impacts à éviter?

955

**PAR M. GUY AHIER:**

Bien peut-être, moi ce que je disais, justement comme je disais à la page 6, à un moment donné, c'est que ceux qui connaissent bien leur territoire et ses caractéristiques sont plus à même d'en protéger l'environnement, peut-être. Ça, c'est une chose.

960

Les gens qui forment des coopératives, aussi, ce que je pourrais dire, c'est qu'il pourrait y avoir des mécanismes d'aide qui seraient prévus à ce niveau-là, aussi, parce que si des municipalités ou des gens qui se regroupent, il peut peut-être y avoir – parce que là en fait, on assiste à des projets privés, finalement, de parcs éoliens – il peut peut-être y avoir aussi, bon, des projets de coopératives, mais aussi soutenus par des fonds publics. Il y a des fonds, souvent, pour soutenir des montages de coopératives ou des choses comme ça.

965

Alors pourquoi pas, sans que ce soit une primauté de l'État dans l'installation de ces parcs-là, ça peut quand même être une formule intéressante, qu'il y ait un certain partenariat là-dedans.

970

Et puis en fait, il y a l'autre chose que j'ai pas nommée, qui effectivement c'est aussi une chose qui pourrait se faire à un moment donné, c'est que ce soit l'État lui-même qui soit le

975 promoteur de parcs éoliens à certains endroits aussi. C'est des choses qui peuvent être faites aussi.

Quoique moi, je trouve très intéressante, économiquement, qu'il y aurait une formule, soit une municipalité, une MRC qui s'organise pour ça, ou une coopérative, par exemple, ou un regroupement de propriétaires.

Je sais pas, moi, un exemple, un village de notre MRC qui a quarante (40) terrains potentiels et que les propriétaires se forment une assemblée ensemble et jugent qu'il y a quelque chose qui est possible à essayer là-dedans, bien, qu'ils soient aussi aidés peut-être pour pouvoir monter ça et faire quelque chose.

Évidemment, c'est dans les prochaines années qu'il va falloir le faire, ce sera pas...

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

990 Donc comme actuellement, notre système permet tout à fait à des municipalités de se constituer une corporation et de s'y mettre, et de créer des projets, il y a rien qui les empêche légalement, donc...

**PAR M. GUY AHIER:**

Bien c'est-à-dire que légalement, je peux pas vous le jurer, là, mais je crois que non. Mais pratiquement, il y aurait quand même peut-être besoin d'un certain, en tout cas un certain soutien, ça peut être les CLD qui soient là-dedans ou d'autres organismes du même genre.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

D'accord, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci, monsieur Ahier, de votre intervention.

**PAR M. GUY AHIER:**

Ça m'a fait plaisir, je vous remercie.

---

1015

**LISTUGUJ MI'GMAQ GOVERNMENT**

1020 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'inviterais maintenant monsieur Raymond Morrison et maître Franklin Gertler, s'il vous plaît.

1025 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Juste, pardonnez, madame la Présidente, j'ai fait une erreur tout à l'heure. Le taux de mortalité en moyenne, c'était pas deux virgule huit (2,8), c'était – maintenant les gens sont rassurés dans la salle – c'est un virgule huit (1,8) oiseau en moyenne par éolienne. L'information qui a été transmise au début de l'audience. Madame Castonguay est rassurée maintenant.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1035 Bonsoir monsieur Morrison, bonsoir maître Gertler.

**PAR M. RAYMOND MORRISON:**

1040 Thank you, thank you very much. My name is Raymond Morrison. I'm a civil engineer and I work for the Listuguj Mi'gmaq First Nation Government. I'm here tonight to make a presentation with maître Gertler on the process with BAPE and the public environmental hearing.

1045 As I mentioned, I'm here representing the chief of the Listuguj Mi'gmaq Chief Scott Martin and his council who are presently considering a number of options and so on with regard to the environmental impacts with wind development.

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 1.**

1050 **FIN DE LA LECTURE, fin de la page 4.**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1055 Monsieur Morrison, j'aimerais, I would like to interrupt for a few second and to maybe summarize what you've said in English if you may allow me, so that people in the room can follow our discussions.

**PAR M. FRANKLIN GERTLER:**

1060 Je peux le faire également, si vous préférez, madame.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, ce serait plus approprié, je pense.

1065 **PAR M. FRANKLIN GERTLER:**

Évidemment, ça va faire en sorte de rallonger l'exercice.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1070

Oui, mais je pense que c'est important que tout le monde puisse comprendre.

**PAR M. FRANKLIN GERTLER:**

1075

Évidemment, mes clients Mi'gmaq sont pour la plupart bilingues, parlent le mi'gmaq et l'anglais, il y en a plus qui parlent français à Gespeg, mais la question de traduction et de service d'interprétation et de linguistique était une question importante par rapport à tout le processus, je pense.

1080

Alors au niveau de l'introduction, monsieur Morrison a fait savoir qu'il est ingénieur en génie civil et est ici en tant qu'employé et représentant; il est membre également, il l'a pas dit mais il est Mi'gmaq de Listuguj lui-même, mais il est là pour représenter le chef Scott Martin et le conseil par rapport à leurs préoccupations vis-à-vis les projets de développement éolien dans le territoire de Gespegewagi.

1085

Il a souligné que bien que le territoire ici était un terrain connu aux Européens quand ils sont arrivés, que pour eux, ça a toujours été connu sur la dernière terre ou Gespegewagi, c'est-à-dire le septième district de la nation mi'gmaq.

1090

Et il a fait savoir que nos préoccupations, les préoccupations des Mi'gmaq, vont au-delà des projets individuels et s'adressent surtout au fait que le gouvernement du Québec a manqué à ses obligations constitutionnelles envers les Mi'gmaq en ce qui concerne le développement des ressources naturelles de Gespegewagi.

1095

Et qu'est-ce que la loi et leurs droits demandent, c'est une véritable consultation au niveau stratégique et de planification de l'allocation des ressources et le développement des ressources naturelles avec comme but l'accommodation substantielle des droits et des intérêts des Mi'gmaq.

1100

Il a souligné également qu'on apprécie la courtoisie du BAPE et l'aide qu'ils nous ont donnée jusqu'à date, mais qu'en même temps, si le processus et l'aspect substantiel, le fond de l'allocation des ressources en matière d'énergie éolienne ne changent pas, que tous les projets,

les baux, les autorisations en matière énergétique et environnementale, les contrats, ainsi de suite, sont vulnérables à des contestations juridiques.

1105

Et il a souligné, il a lu un passage de l'arrêt Sparrow de la Cour suprême où la Cour a souligné que l'article 35 de la constitution permet maintenant de justement remettre en question et de contester des objectifs de politiques économiques et sociales que les gouvernements mettent de l'avant dans leur législation, dans la mesure où les droits des autochtones sont affectés, et la Cour suprême a dit, dans ce passage-là, notamment, que même si l'action gouvernementale peut être à sa face même, avoir à sa face même une apparence neutre, que cette activité ou ces actions du gouvernement peuvent quand même constituer une menace de facto aux droits des autochtones. Alors c'est un peu l'idée, on traite tout le monde de façon égale, mais que l'effet peut être beaucoup plus important.

1110

1115

Alors il a fini en disant qu'il y a bien des personnes, dans leur communauté, qui ne sont pas d'accord avec le type, avec la participation, leur participation dans un exercice de la nature de celle à laquelle on se livre ce soir, parce qu'ils conçoivent la relation comme une de nation à nation, et qu'on doit pas légitimiser un exercice où on participe quand les exigences de la consultation et de l'accommodation tels qu'ils découlent de la constitution ne sont pas respectées.

1120

Et pour cette raison-là, il a également souligné que la participation des Mi'gmaq de Listuguj, ce soir, ne constitue pas une reconnaissance que le processus actuel constitue une consultation valable et que le mémoire et la participation des Mi'gmaq de Listuguj est donc sous réserve et sans préjudice à leurs droits et leurs positions.

1125

Excusez-moi, c'est un peu – et après, il a un peu fait le tour des différents sujets qui sont couverts dans la balance du mémoire.

1130

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Alors vous pouvez – you can go on in your presentation, please.

1135

**PAR M. RAYMOND MORRISON:**

As I said, it will be presented in chapters and we are on the chapter number 2.

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 5.**

1140

**FIN DE LA LECTURE, page 5, point 15, (... impact studies).**

And Me Gertler will read the following paragraph.

1145 **PAR M. FRANKLIN GERTLER:**

C'est ça, par rapport surtout à Baie-des-Sables, nous avons trouvé assez juste qu'est-ce qui a été dit dans l'étude d'impact où on mentionne, on dit:

1150 **LECTURE DU MÉMOIRE, page 5, paragraphe en citation.**

**FIN DE LA LECTURE, fin de la page 5.**

**PAR M. RAYMOND MORRISON:**

1155

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 6.**

**FIN DE LA LECTURE, fin de la page 6.**

1160 **PAR M. FRANKLIN GERTLER:**

Alors madame la Présidente, permettez que je continue comme ça.

1165 Alors le chapitre 2 porte sur le peuple mi'gmaq, leur territoire, leurs ressources et leurs droits. On a souligné que nous sommes où le développement éolien se trouve dans le district administratif et de ressources du Québec de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent, mais qu'en même temps, il s'agit d'un territoire habité depuis dix mille (10 000) ans.

1170 Monsieur Morrison a souligné que les terres, l'atmosphère, les rivières, les lacs et les eaux côtières, et toutes les ressources s'y trouvant, forment le territoire traditionnel, et qu'un des reflets de ce territoire est le fait qu'il y a des centaines de noms, de lieux, de places et de ressources dans la langue mi'gmaq qui sont reflétés dans les documents historiques qui démontrent une connaissance et une présence dans le territoire.

1175 Et là, ensuite, il a souligné que, dans le passage que j'ai lu, que l'étude d'impact, dans le cas présent, reconnaît entre autres la présence des Mi'gmaq et leur fréquentation de la région du développement proposé pour Baie-des-Sables.

1180 Il a mentionné justement que Listuguj se trouve, bien, les Mi'gmaq de Listuguj ont un territoire qui comprend des terres et des eaux au Québec et dans le Nouveau-Brunswick, et qu'ils ont un lieu d'habitation qui a été établi d'abord dans comme un village d'été et ensuite de façon permanente, dans l'estuaire de la rivière Restigouche, et que ça, c'est depuis tout temps et certainement avant que la Couronne essaie d'imposer sa souveraineté.

1185 Ce village n'est pas loin de la confluence des rivières Matapédia et Restigouche et donc, des expéditions de chasse et de pêche, et de cueillette de différentes choses, ainsi que des fins d'échange commercial et diplomatique et même de guerre, faisaient de la vallée de la

Matapédia et la rive sud du fleuve Saint-Laurent, y compris la région de Baie-des-Sables, une partie du territoire.

1190

Il a noté que pour ses ancêtres, la traversée de sud au nord, nord au sud de la péninsule de la Gaspésie était un court voyage. Et là je peux vous dire, juste pour donner un exemple de la mobilité des Mi'gmaq, à Halifax, à chaque année, il y avait une cérémonie pour souligner la date ou pour marquer la date des traités avec la Couronne britannique, et les gens

1195

partaient et faisaient dans une semaine le voyage de la baie des Chaleurs jusqu'à Halifax en canot, pour aller rencontrer les représentants à chaque année et recevoir les cadeaux de la Couronne. Alors ça donne une idée que la traversée de la péninsule ici, c'était pas un grand voyage.

1200

Et ensuite, il a mentionné que l'Anse-à-Valleau se trouve plus dans le territoire des Mi'gmaq de Gespeg, mais que l'économie et l'adaptation écologique des Mi'gmaq s'exerçaient partout dans le territoire de Gespegewagi et dans les eaux l'entourant, jusqu'aux îles d'Anticosti et les Îles-de-la-Madeleine.

1205

Et enfin, il a dit qu'ils ont jamais cédé leurs droits aux terres, aux eaux et aux ressources, et que les droits ancestraux et le titre des Mi'gmaq est confirmé et renforcé par les traités de paix et d'amitié faits entre les années 1725 et 1789, qui garantissent leur position de leurs terres sans entrave.

1210

Il a mentionné que ces droits-là sont maintenant protégés constitutionnellement et qu'ils forment la base ou ils peuvent être la base d'une coexistence paisible et un partage des ressources, mais en même temps, ils peuvent fonder des contestations des allocations des ressources et du développement des ressources naturelles qui ne respectent pas les droits des Mi'gmaq. C'est la fin du chapitre.

1215

**PAR M. RAYMOND MORRISON:**

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 7.**

1220

**FIN DE LA LECTURE, page 8, point 23, fin de la deuxième ligne.**

We have a map here where even today these resources have been (...) without our consultation, without our involvement, meaningful involvement.

1225

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 8, point 23, début de la troisième ligne.**

**FIN DE LA LECTURE, page 10, point 28, deuxième ligne (... of Gespegewagi.)**

1230 This is evidence by the map that I'm showing you now. Again, as with the forestry resources, how oil and gas leases and permits have already been licensed out without our consultation, without our meaningful participation.

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 10, point 28, deuxième ligne.**

1235 **FIN DE LA LECTURE, page 11.**

**PAR M. FRANKLIN GERTLER:**

1240 Alors madame la Présidente, je reprends, c'est le troisième chapitre qui s'intitule "Notre exclusion des bénéficiaires des ressources naturelles".

1245 Monsieur Morrison a raconté que pendant trois cents (300) ans, dans la ruée vers la colonisation et pour l'exploitation des ressources de pêche, forestières et minières, les Mi'gmaq se sont vus écartés sous couvert de législations et politiques gouvernementales, et qu'ils ont été criminalisés dans leurs tentatives de tirer, de gagner leur vie sur leur territoire, et ils ont été forcés d'être des spectateurs pendant que les terres, les eaux et les ressources de la région ont produit une très grande richesse à d'autres.

1250 Là, il a raconté, et j'irai assez rapidement, que cette situation s'est reproduite, s'est produite et reproduite dans divers secteurs, notamment probablement le cas le plus connu, c'est celle de l'éjection des Mi'gmaq de leur activité traditionnelle de pêche au saumon qui a commencé dès le milieu du dix-huitième siècle et a continué jusqu'au moment du fameux incident Restigouche en 1981 avec l'intervention armée de la Sûreté du Québec pour mettre fin aux activités de pêche.

1255 C'est seulement suite à cet affrontement que le Québec a donné un certain accès aux ressources de saumon, mais en même temps, la province a continué à poursuivre sa politique de déni des droits des Mi'gmaq même après les décisions de la Cour suprême, notamment celle en 1990 dans Sparrow.

1260 Et il a raconté que ça a donné lieu, dans les années quatre-vingt-dix, à des douzaines de chefs d'accusation contre les pêcheurs. C'est seulement suite à une autre bataille juridique que les pêcheurs de Listuguj ont adopté et pêchent maintenant en vertu de leur propre règlement ou plan de pêche qui est basé sur la conservation et ils ont leurs propres gardes-pêche qui font la patrouille sur la rivière et ils font la recherche sur le saumon.

1265 Et il a souligné que sur le site Web du Secrétariat aux affaires autochtones, on parle de tous ces événements-là comme si c'était des choses qui se sont produites dans l'harmonie et avec la coopération du gouvernement du Québec et non pas dans l'affrontement.

1270



1275 Il a raconté que dans le cas des forêts, il y a eu une confrontation semblable, que par le système des CAAF, en vertu de la Loi sur les forêts, que toutes les ressources forestières sur les terres publiques de la province sont allouées et sans consultation, sans accommodation des Mi'gmaq, et qu'il y a eu une confrontation et la fermeture de la route 132 dans l'été 1998, suivant ou après la décision de la Cour suprême dans l'affaire Delgamuukw sur le titre ancestral, où on a reconnu le titre ancestral comme étant un intérêt ou un droit de propriété avec une forte composante économique.

1280 Et où on a également dit que les atteintes ou les entraves de la Couronne dans l'exercice des droits des autochtones doivent être justifiées par un test, justement passer un test de justification.

1285 Alors il dit que dans les forêts, il y a toujours, il y a eu certains accès à court terme à des ressources forestières, l'entente en 2001, mais qu'il y a toujours pas de solution plus globale.

1290 Il a parlé également de l'exclusion de Mi'gmaq de la pêche commerciale, et que c'est seulement après la décision de la Cour suprême en 1999, dans l'affaire Marshall, et la fameuse guerre de homard, Burnt Church-Esgenenoôpetitj, en 2000, que les Mi'gmaq ont eu un certain accès aux ressources commerciales, comme le homard, les crevettes et le crabe.

1295 Il a raconté que les mêmes colonistes ont pris les terres de Mi'gmaq immédiatement autour de leurs communautés, et qu'ils sont en litige pour essayer de les retoucher.

1295 Il a mentionné enfin le secteur des hydrocarbures, et il a mentionné qu'encore une fois, la province a alloué à cent pour cent (100 %) tous les territoires propices à l'exploration gazière dans la péninsule sans consultation et sans accommodation véritable des Mi'gmaq.

1300 Il a dit que cette histoire ou cette longue expérience d'exclusion et d'injustice a des véritables conséquences néfastes au niveau humain, social, économique et politique. En même temps, il a reconnu que leurs voisins gaspésiens, anglophones, francophones, ont aussi des défis auxquels ils font face aux niveaux économique, social et démographique.

1305 Toutefois, il a fait valoir qu'une économie pour la région, une société pour la région qui veut être légitime et veut réussir doit être basée sur la reconnaissance, la reconnaissance des droits des autochtones, non pas le déni de leurs droits. Et il dit que les Mi'gmaq sont prêts à offrir leur amitié et leur collaboration dans la poursuite d'un avenir collectif basé sur la justice et un avenir prospère.

1310 Alors il dit de cette histoire-là que le défi pour le ministre des Ressources naturelles, pour Hydro-Québec et pour les promoteurs privés dans le secteur des éoliennes, est d'éviter une répétition d'exclusion des Mi'gmaq et une autre confrontation sur les questions portant sur l'allocation des ressources naturelles.

1315 Et il a dit que pour le panel du BAPE, la question est de savoir comment ils peuvent  
aider à nous faire évoluer vers des arrangements qui vont enlever des obstacles et permettre  
un développement sur une base de collaboration et d'inclusion des ressources naturelles, tout  
dans le respect des droits des Mi'gmaq.

1320 **PAR M. RAYMOND MORRISON:**

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 12.**

**FIN DE LA LECTURE, fin de la page 13.**

1325 Which I believe are next week.

**LECTURE DU MÉMOIRE, début de la page 14.**

**FIN DE LA LECTURE, fin de la page 14.**

1330

**PAR M. FRANKLIN GERTLER:**

1335 Le chapitre 4 porte sur les préparatifs pour la négociation avec la Couronne. Monsieur  
Morrison raconte que dans l'an 2000, les trois (3) communautés mi'gmaq de Gespegewagi se  
sont jointes dans le Mi'gmawei Mawiomi, en adoptant un accord politique historique.

1340 Et il a dit que le Mi'gmawei Mawiomi a comme mission d'aborder les questions de  
préoccupations communes et de prendre les décisions politiques concernant l'accès au  
territoire et aux ressources et concernant le développement social, économique des  
communautés autochtones.

1345 Il a également dit qu'à la suite de la décision de la Cour suprême dans l'affaire Marshall,  
dans laquelle on a reconnu l'actualité et la force actuelle des droits des Mi'gmaq et sur le traité,  
la Couronne, représentée par le gouvernement du Canada, a approché le Mi'gmawei Mawiomi  
en rapport avec des discussions exploratoires en vue de négociations globales concernant le  
territoire et les droits des Mi'gmaq.

1350 Il a dit qu'après justement ces discussions exploratoires et une recherche et une opinion  
juridique et historique par le ministère de la Justice fédéral, le Conseil des ministres fédéral a  
donné un mandat à monsieur Thomas Malloy, comme négociateur en chef pour le Canada, de  
commencer des discussions, négociations avec les Mi'gmaq de Mi'gmawei Mawiomi, sur une  
entente cadre qui est généralement la première étape dans les négociations suivant la politique  
fédérale sur les revendications globales.

1355 Par contre, il a dit...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1360 Excusez-moi, j'aimerais vous interrompre, parce que le temps file et on n'aura pas de temps pour poser des questions.

1365 Ici, je pense ce qui est important dans le reste du chapitre, c'est de mentionner que le Québec est là à titre d'observateur, je pense que ce serait bien si maintenant on résumait, on ne traduisait pas paragraphe par paragraphe mais si on pouvait résumer juste l'essence de chaque chapitre.

**PAR M. FRANKLIN GERTLER:**

1370 Excusez-moi. Mais est-ce que vous voulez que je...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1375 Je pense qu'ici, le reste, ce qu'il était important de savoir, pour donner une idée pour que les gens puissent suivre, c'est que le gouvernement n'a pas pris position et qu'il est partie prenante...

**PAR M. FRANKLIN GERTLER:**

1380 Oui, mais on a dit aussi qu'on a commencé aussi le processus de négociation, mais par une étape encore plus exploratoire, mais que le processus était entamé.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1385 D'accord.

**PAR M. FRANKLIN GERTLER:**

1390 Mais je pense que c'est important, parce que votre choix de mettre l'emphase sur le statut d'observateur du Québec peut induire les gens un petit peu en erreur, parce que c'est le fédéral qui est constitutionnellement mandaté pour négocier avec les autochtones et pour régler leurs revendications.

1395 Ça ne peut pas vraiment se faire sans la province, mais d'un point de vue juridique et du point de vue de qu'est-ce qui va déclencher l'obligation de consultation et accommodation qui est en fin de compte une espèce de mesure provisoire, pour s'assurer qu'au terme de la négociation, l'objet de la négociation, c'était de dire, la terre et les ressources restent encore et peut être attribué à ceux qui ont négocié pour le récupérer, que ça reste, alors le déclencheur pour cette obligation, selon nous, est la participation du fédéral.

1400 En tout cas, excusez-moi, mais je pense que c'est important de souligner cet aspect-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, d'accord. Alors on poursuit.

1405

On a couvert à peu près la moitié, et puis j'ai d'autres personnes après vous.

**PAR M. FRANKLIN GERTLER:**

1410

Je crois que pour la prochaine partie, c'est moi qui devais le faire, la partie 5, et puis je pourrais le faire directement. Alors pour le chapitre 5, je vais le faire directement en français, en résumé, si vous permettez.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1415

Oui, allez-y.

**PAR M. FRANKLIN GERTLER:**

1420

Alors le chapitre 5 s'intitule "Les implications des droits des Mi'gmaq pour le développement des ressources naturelles". Impacts, finalement.

Alors on reproduit le texte de l'article 35 de la constitution qui garantit les droits ancestraux issus de traités des peuples autochtones.

1425

Et on mentionne que le droit des autochtones devient par le fait même non seulement quelque chose de folklorique mais véritablement une base d'un droit collectif d'occuper les terres et de posséder les terres et les eaux, et de les utiliser pour une multitude de fins modernes, fins économiques modernes. Ça, c'est très important.

1430

La Cour suprême a dit, dans l'affaire Delgamuukw, notamment, qu'une fois qu'on a le titre ancestral, que ça comprend par exemple l'exploitation du gaz naturel et de tous les hydrocarbures qui était sûrement pas des activités traditionnelles. Alors c'est important de comprendre que c'est pas juste qu'est-ce qui est traditionnel qui est ouvert aux autochtones, une fois qu'on reconnaît le titre ancestral.

1435

Et que ces droits-là constituent des limites sur les pouvoirs de l'Assemblée nationale et des limites sur les pouvoirs décisionnels, et de prendre des règlements, d'adopter des politiques du gouvernement et du Conseil des ministres du Québec, et du fédéral également, mais ici on parle du Québec parce que le développement en question est piloté par la province, et que ces droits-là lient directement aussi les instances administratives et de régulation telles le BAPE et

1440

la Régie de l'énergie, ainsi que les sociétés de la Couronne ou sociétés publiques comme Hydro-Québec.

1445           Alors on mentionne par la suite que l'assemblée des Premières Nations Québec-Labrador a adopté un protocole de consultation et on reproduit in extenso le chapitre 2 du texte provisoire de ce protocole de consultation dans sa version révisée 2005, dans laquelle, et là, je vous fais grâce de lire, dans lequel on fait état des implications de la jurisprudence de la Cour suprême qui exige la consultation, l'accommodation dans la période – c'est surtout cristallisé  
1450 par les affaires Taku et Haida, dans la période en amont de la reconnaissance du droit des autochtones, c'est-à-dire dans la période de négociation pour protéger, comme j'ai mentionné, l'objet de la négociation éventuelle.

Et là-dedans, on mentionne notamment, et c'est très important, que la consultation,  
1455 l'accommodation doit avoir lieu au niveau de la planification stratégique, et non pas seulement au niveau des décisions ponctuelles. Que c'est pas juste dans l'opérationnel, mais vraiment dans l'établissement des politiques de répartition des ressources naturelles que l'obligation s'attache.

1460           Ça vient rejoindre, peut-être un petit peu, au témoignage que vous venez d'avoir sur la nécessité d'une générique sur la question des éoliennes, c'est un peu la même chose. C'est pas l'impact des éoliennes individuelles qui est en question, c'est est-ce que ces ressources-là et tous ces territoires-là doivent être donnés à cette fin-là, et si oui, sous quelles conditions.

1465           Alors c'est au niveau des décrets, au niveau des règlements, au niveau des lois qui ont permis le développement, qui ont permis l'octroi de baux sur les terres de la Couronne, ainsi de suite, que la consultation, l'accommodation aurait dû avoir lieu.

Et dans Haida, on donne l'exemple justement, c'est pas seulement lors du  
1470 renouvellement des permis des coupes de bois, mais vraiment au moment de l'octroi de l'équivalent de la Colombie-Britannique de nos CAAF, que l'on aurait dû consulter et faire des accommodements pour les autochtones.

Et dans ces causes-là, la Cour suprême a également reconnu, et c'est important pour le  
1475 BAPE je pense, que des mécanismes, c'est surtout dans l'affaire Taku, que les mécanismes de consultations existants peuvent servir pour remplir leur rôle, et puis vous lirez, à la page 22 du mémoire, en même temps, il faut savoir dans quelles conditions ça a été dit. Parce que dans ce cas-là, si vous regardez soigneusement le détail, il y avait énormément de dispositions spéciales permettant la bonne participation, la véritable participation des autochtones et les  
1480 véritables prises en compte de leurs préoccupations.

Et c'est très trompeur, parce que si on va voir aujourd'hui les lois de la Colombie-Britannique, le gouvernement actuel a changé la loi, et la loi qu'on a actuellement sur l'évaluation environnementale n'est pas celle qui existait au moment où le litige a pris

1485 naissance, qui était beaucoup plus favorable aux autochtones. Alors ça, c'est à regarder je pense pour le BAPE, c'est un aspect intéressant.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

1490 Juste pour comprendre, maître Gertler, que le gouvernement de la Colombie-Britannique a changé la loi, et la loi actuelle maintenant est plus restrictive que la loi avant?

**PAR M. FRANKLIN GERTLER:**

1495 Laisse beaucoup plus, n'est pas spécifique, ne prévoit pas de façon spécifique des protections pour la participation autochtone. Ça devient une faculté qui peut être accordée sur une base discrétionnaire.

1500 Et puis ce serait tout à fait contraire à la jurisprudence de la Cour suprême qui dit que la protection des droits qui ont une reconnaissance constitutionnelle ne peut pas dépendre de l'exercice d'une discrétion, du bon vouloir du prince un peu, là.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

1505 D'accord.

**PAR M. FRANKLIN GERTLER:**

1510 La politique de consultation de l'Assemblée des Premières Nations révisée devrait être disponible très bientôt, je pense, sur leur site Web. Ici, c'est un texte provisoire que je vous ai donné, mais c'est sur le point d'être adopté de façon formelle. Je pourrais m'engager à vous le faire parvenir une fois que c'est finalisé. C'est certain d'être avant que vous, vous avez à remettre votre rapport.

1515 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, s'il vous plaît, si vous pouvez, maître Gertler.

**PAR M. FRANKLIN GERTLER:**

1520 Oui, oui. Alors c'est un peu ça qu'on raconte, et on finit, on conclut au paragraphe 43 en disant que le processus et le fond de l'actuel programme du gouvernement du Québec pour l'allocation et l'avènement des éoliennes est loin de rencontrer les exigences légales au niveau de la consultation et l'accommodement. Et ça, comme je l'ai déjà mentionné, ça met en doute  
1525 le résultat.

1530 On donne comme exemple, dans les lettres qui sont en annexe, vous allez voir qu'on raconte qu'on n'a pas été consulté au niveau du règlement et du décret sur l'énergie éolienne, centrée dans notre territoire, finalement, on a décidé qu'on mettait ça là, et on n'a pas été consulté non plus quand on a levé le moratoire sur les baux sur les terres de la Couronne pour permettre les éoliennes, ainsi de suite, là.

1535 Alors dans le chapitre 6, c'est moi qui devais en parler et monsieur Morrison va conclure après, dans le chapitre 6, justement on parle de comment le processus actuel ne rencontre pas les exigences de consultation et d'accommodement. Et on mentionne entre autres que ce n'est pas des processus ad hoc ou discrétionnaires, comme je viens de le mentionner, qui peuvent suffire; ça, c'est au paragraphe 46.

1540 Au paragraphe 49, on mentionne la directive avec laquelle vous travaillez, pour l'étude d'impact dans le cas actuel, je peux me tromper, mais à la lecture, ça ne semble pas être très différent du modèle générique qui existe pour les éoliennes, je sais pas s'il y a des grandes différences, vous me corrigerez, mais la directive réfère de façon assez minimale à la présence des autochtones et les intérêts, peut-être surtout sous son aspect archéologique ou bien les activités de subsistance, et non pas sous son angle, sous son aspect de droits qui ont un contenu, de droits de propriété avec une forte connotation économique. Et ça, c'est résumé, c'est dans PR2.A, le tableau 1 et 2; c'est la seule place, je pense, dans la directive.

1550 Alors il y a certainement pas d'exigences explicites et détaillées pour la consultation et l'accommodement.

1555 Et on raconte un peu, dans la suite, comment les divers éléments de, entre guillemets, consultation qui ont été mis en lumière par vos questions posées gentiment à l'Anse-à-Valleau et Murdochville ne rencontrent pas vraiment le test de qu'est-ce que c'est la consultation, dans des lettres qui sont envoyées à quelques jours de la date butoir et puis disant, bon, une lettre et puis après, si vous répondez pas, vous avez été consultés et ainsi de suite.

1560 Et personnellement, c'est un peu la même chose quand on discute de l'appel d'offres. On dit, bien, les autochtones ont eu le droit de soumissionner comme tout le monde. Mais je pense que dans ce contexte-là, c'est important de se souvenir de qu'est-ce qui a été dit lors de la citation que je vous ai lue dans l'affaire Sparrow, que quand les politiques ont l'air neutres sur la surface, elles peuvent avoir pour effet un effet discriminatoire ou de défavoriser certains groupes par rapport à d'autres, dans les faits.

1565 C'est un peu la même chose, j'ai remarqué que le bail modèle pour les terres données pour l'exploitation des éoliennes contient une clause particulière qui dit que ça peut être modifié suite à des consultations, des accommodements par le gouvernement. Mais si on considère que la consultation et l'accommodement doit avoir lieu à un niveau de planification stratégique, c'est un peu curieux et certainement inadéquat d'avoir une clause dans le bail qui permettrait

1570 d'ajouter des choses par la suite, après qu'on a déjà donné les droits, après que le projet soit déterminé.

1575 Ça reflète une certaine préoccupation, je pense que ça ne rencontre pas les critères. Et puis le problème, c'est qu'on veut continuer à faire comme on a toujours fait. Notre expérience, c'est que les politiques gouvernementales, les législations, les règlements, les programmes sont appliqués tels quels et puis on ajoute une petite décoration qui s'appelle consultation; et puis l'aspect accommodement existe à peu près pas.

1580 Mais on n'a pas intériorisé la nature fondamentale de qu'est-ce qui est reflété à la consultation et la nécessité d'ajuster véritablement la façon de le faire.

Alors excusez-moi, j'ai été assez long mais j'espère que ça va être utile. Monsieur Morrison va vous parler de nos recommandations dans les circonstances.

**PAR M. RAYMOND MORRISON:**

1585

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 29.**

**FIN DE LA LECTURE, page 29, fin du point 62.**

1590 On behalf of the Chief of Listuguj and the people of Listuguj, the Mi'gmaq people of Listuguj, I want to thank you for this opportunity to make our views known to you. Our views here, as you can see, are very complex, they involve a number of issues and areas of concern, economic as well as political, but they're also environmental. We are fully aware of the fact that even though our economies are not (...) with all surrounded communities, we have an environmental effect to that.

1595

And as we pointed out in some of the sections in our brief, whenever our economies are not stimulated, are not given an adequate opportunity to flourish, it has a (...) effect or environmentally on our people, as well in others areas.

1600

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 29, point 65.**

**FIN DE LA LECTURE, fin du mémoire, page 30.**

1605 I want to thank you very much for giving us this opportunity to present our brief to you here tonight. Are there any questions you may want?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1610 Thank you very much and yes, we have questions and that's why I don't want you to feel a little bit forced to go fast but we wanted to have some time to ask you questions.



Je vais le faire en partie en français, en anglais, mais je vais m'assurer qu'il y ait des traductions, je vais traduire ce que je vais dire.

1615 I'd like first to thank you for welcoming us on your land as you said you welcome the first settlers. And in this respect, I find that the traditional knowledge of ten thousand (10 000) years is very important here.

1620 We seem to have questions and points that were on the line by several participants earlier on, on the little knowledge that we have on the migration of birds and I cannot believe that the traditional knowledge could not be used to good effect in informing us of what exactly is happening. Is there a migrating corridor in Matapédia? We had experts, first part of the hearing, that said probably not. I believe if you've been here all this time, you must know. We hope you do. And this would be my first question.

1625 Alors ce que j'ai demandé, c'est considérant le savoir traditionnel de dix mille (10 000) ans, les questions qu'on nous a posées en première partie qui ont été en partie répondues et qui ont été soulevées dans plusieurs mémoires au niveau de la connaissance des corridors de migration des oiseaux et des espèces à statut qui pourraient être en péril, j'aimerais savoir de la Nation, qui eux sont là depuis toujours et qui ont chassé ces oiseaux depuis dix mille (10 000) ans, s'ils pourraient nous éclairer un peu plus sur les connaissances qui semblent nous manquer.

1635 Alors monsieur Morrison.

**PAR M. RAYMOND MORRISON:**

1640 Well, I'm certainly, I'd like to answer that and I'm certainly not ten thousand (10 000) years old, but my culture is and my people have been shown to be have lived in this land for ten thousand (10 000) years. As for migratory patterns and birds travelling back and forth to their nesting grounds and to their summer homes, over the generations, and I've known from the elders when I was young, that they've seen in the Matapédia valley, they've seen many many species of birds travelling back and forth during the special times of the year.

1645 And as far, you know, getting some technical data, we have to differ to, you know, experts in the field, as far as getting historical and aboriginal cultural data, we have to consult with the elders. Not only for my community but communities that surround us, other aboriginal communities such as Gespegewagi, Gespeg, Gesgapegiag, other communities that lie in the migratory pass such as the Malécites, the Panobscots in Maine. We have a number of brothers and sisters that live on either side of the border that in the past we've shared, we've shared cultural information back and forth.

1650

1655 So in terms of giving you an answer right now, I think much more work needs to be done as you said, as you suggest, to consult with the native people to find out what are the cultural impacts our information that we have past down from generation to generation.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1660 We'll look into that. My second point is more regarding the process of consultation and here, there are two points. I don't think the mandate of the BAPE is to decide onto your land rights but the BAPE with all the projects that have come before the BAPE whenever there is a nation that is affected by a project, we have always welcome people to come and tell us about their worries and their concerns.

1665 So, we are doing the same here. We are listening to what you say. But for us, it's an evaluation from an environmental point of view which has a broad definition. We will look into that as to what should be done, what could have been done and what could be, we say in French "constatations", "constatations" is not even recommendations, you know findings, results, analysis. BAPE is not in a position to decide on anything about a project. It's the  
1670 Council of ministers.

Alors ce que j'ai dit que notre mandat, pour nous, c'est du point de vue environnemental, considérant que l'environnement ici est reconnu comme une définition très large.

1675 Nous recevons, peu importe les nations autochtones, dépendamment des projets, on a toujours reçu leurs préoccupations, que ce soit au niveau de SM-3, Manouane, etc., on a toujours reçu des mémoires des autochtones, et les préoccupations ont été écoutées et des avis, et constatations et analyses ont été établis dans les rapports du BAPE, au cours des vingt-huit (28) ans d'existence du BAPE.

1680 As through consultation, I think the definition of consultation here is of a different order. What you are referring to is accommodation, to some extended negotiation and the BAPE is doing only consultation. We don't have the power to negotiate or to try to find solutions to accommodate.

1685 So what we do in our report is we bring a different light to the minister as to what are findings were, regarding what people have brought us, what information, what concerns, and this can be any member of the population. Everybody is considered as a citizen, or as a group or as a municipality, on an equal basis.

1690 Alors ce que j'ai dit, c'est qu'on a toujours considéré, peu importe la source, que ce soit un groupe, une personne, une municipalité, les préoccupations de chacun sur une base égalitaire, et pour nous, dans notre rapport, c'est de rapporter un éclairage, d'apporter un éclairage au ministre qui doit préparer un avis au Conseil des ministres, à savoir qu'est-ce qu'il  
1695 doit faire avec le projet, l'accepter, le refuser et selon quelles conditions.

Alors nous ne faisons pas d'accommodement ou de négociation, notre définition de la consultation n'est pas de la concertation. Et je pense que dans le mémoire qui nous est soumis ce soir, on a quand même reconnu les limites de la définition de consultation du BAPE, parce qu'on ne fait pas de concertation.

1700

Et je pense que pour vous, ce que vous aimeriez, c'est d'avoir de la concertation, d'aller au-delà de seulement consulter des gens et de savoir, de connaître leurs préoccupations.

1705

Mais suite à l'analyse de la Commission, je pense qu'on essaie quand même de trouver des solutions aux problèmes qui nous sont présentés.

Je sais pas si mes collègues ont des questions, je vais passer la parole à monsieur Samak. Oui, vous voulez réagir?

1710

**PAR M. RAYMOND MORRISON:**

1715

May I respond to your suggestions regarding consultation? I think one of the primary reasons and emphasis for us to be here, for me, to be here tonight on behalf of my people was to emphasize the fact that even though you are not here to perform a consultative process in terms of what we have tried to describe to you, that the government needs to do, I came here to let you know that the government did not proceed on that basis. They have not consulted with us and any aspect what so ever regarding the development of wind energy in the regions that you see now.

1720

Neither have they even entertained any aspect of inclusion of the Mi'gmaq people in Gespegewagi in any type of energy development. This is, I think, one of the main principles we are here, I'm here tonight, to bring to the attention of the BAPE. And I think there are several other facts that we want to bring to your attention as well.

1725

But in response to your comment that you are not here to do a consultative process, I appreciate that and I understand that. However, I'm here to indicate to you, so that you can take back this information to the government and tell the government that there was no consultative process, there was no consideration for involvement as per numerous, legal and other obligatory regulations that are been defined at all levels of the government. This is one of the basic points that we are here tonight to point out.

1730

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1735

Yes and we take good note, I mean I understand the justification of your presence.

Ce que monsieur Morrison dit, c'est que le but de leur présentation ce soir, c'est essentiellement ou principalement de porter à notre attention que les Mi'gmaq, dans le

processus d'allocation des contrats et des projets dans la région de la Gaspésie, à l'intérieur de ce processus-là, le gouvernement ne les a pas consultés.

1740

Alors pour nous, c'est évident que c'est un élément important, nous en prenons bonne note et nous allons le porter à l'attention du gouvernement.

1745

Ce que je disais, c'est que oui, on consulte, mais on ne peut pas négocier avec vous des solutions, parce que vous parlez dans votre mémoire, je pense que c'est à la page 22, où vous dites, "où est-ce que le BAPE peut nous aider à nous amener plus loin". Pour nous, tout ce qu'on peut faire dans le rapport, c'est de porter à l'attention certaines choses, mais on ne peut pas aller plus loin que ça. On ne peut pas accommoder ou trouver, négocier avec vous des solutions précises. C'était dans ce but-là que je disais qu'il y avait une différence entre une consultation et une concertation.

1750

**PAR M. FRANKLIN GERTLER:**

1755

Madame la Présidente, je pense qu'on comprend bien qu'est-ce que vous dites là, mais en même temps, on soumet que le BAPE peut aider dans le processus d'imaginer l'intégration justement de ces préoccupations dans les processus actuels et habituels d'approbation des projets. Je pense qu'il y a un effet direct des droits qui sont protégés par la constitution qui viennent affecter l'activité de tous les acteurs, y compris le BAPE. Et ça, c'est quand même non négligeable.

1760

L'autre chose, c'est juste un point technique qui peut peut-être être intéressant pour vous, encore une fois, dans Taku, quand on a dit que le processus d'évaluation environnementale pouvait suffire comme processus de consultation, non seulement qu'il y a eu bien des protections et des droits spécifiques pour les autochtones à l'intérieur du processus, mais un des autres aspects, c'est qu'on a dit que ce n'était pas une ultime étape, il était pour y avoir d'autres étapes d'autorisation par rapport au projet en question, où les autochtones pouvaient avoir leur mot à dire.

1765

1770

Là, il faudrait se poser la question, est-ce que c'est le cas ici, est-ce que vraiment, parce que par exemple, la Régie de l'énergie va simplement dire si le cahier des charges a été respecté, finalement, dans l'octroi des contrats, c'est un exercice assez aride et technique auquel ils vont se livrer; ils ne se poseront pas de questions sur les éléments qui ont été mis dans le cahier des charges ni sur les choix politiques.

1775

Certainement au niveau du Conseil des ministres, il y a pas de consultation ou accommodement des autochtones dans l'octroi du certificat d'autorisation en vertu de 31.1 et 31.5, ni en vertu de 22, je le souligne. Parce qu'on a toujours dit que 22 ne comportait pas un élément de participation publique. Peut-être que c'est quelque chose qu'il faudrait regarder, à la lumière des décisions de la Cour suprême, est-ce qu'il doit y avoir un certain droit, au moins, d'être informé des considérations ou de voir les décisions sous forme de projets, comme on en

1780

1785 voit aux États-Unis beaucoup, c'est le "Notice and comment", qu'on voit dans le Federal Register aux États-Unis, on est avisé d'un projet de décision et puis on a tel et tel nombre de jours pour commenter; c'est un exercice sur papier, un peu comme on fait pour les règlements, mais peut-être qu'il y a des choses qui peuvent être imaginées à ce niveau-là, des changements de processus, des changements dans les façons de faire.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1790 Je pense que vous avez entendu les intervenants avant vous qui semblent aussi se plaindre d'une certaine administration morcellaire par rapport à ce dossier-ci. Je pense qu'on a du pain sur la planche.

**PAR M. FRANKLIN GERTLER:**

1795 Il y a peut-être aussi la possibilité d'audiences conjointes avec d'autres instances. Je sais pas si le BAPE, le BAPE l'a déjà fait avec d'autres instances d'évaluation environnementale mais jamais avec une Régie de l'énergie, je pense, ou une autre instance de cette nature-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1800 Non, non. Notre mandat n'est pas fait de cette façon-là. On fait une consultation avec d'autres instances dans le sens qu'on invite des personnes-ressources, comme on a fait en première partie, pour leur poser des questions. C'est de cette façon-là qu'on réussit à avoir plus d'informations par rapport à un projet.

1805

Monsieur Samak.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

1810 Merci, madame la Présidente.

1815 Mister Morrison, thank you very much for coming and contributing to the proceedings on behalf of the Listuguj people and the Mi'gmaq nation. And we are perfectly aware of the reservations you've expressed in being here. And I don't believe your presence will be (...) by anyone as an abridgement of your pending claims and Chief Justice McLachlin was quoted in your brief suggesting that the honour of the Crown is at issue here and we believe the honour of the Crown is in good hands.

1820 So, I have three (3) questions. You included letters Chief Martin sent to the minister of the Natural Resources. You haven't included any responses. Does that mean he never responded or you have chosen not to include the responses that you got from the minister?

**PAR M. RAYMOND MORRISON:**

They have been no responses.

1825

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

They have been no responses.

1830

**PAR M. RAYMOND MORRISON:**

No.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

1835

I see. So all the three (3) letters that are annexed to the brief went without any answers.

**PAR M. RAYMOND MORRISON:**

1840

Well, let me (...) that. We had one meeting with the minister, regarding the issue of energy development. We had another meeting with him on other total different issue which involve the (...) and I think it was pointed out in one of the segments in our brief.

1845

But in terms of meaningful dialog and any meaningful discussion regarding inclusion into wind energy or any type of energy development oil and gas, or meaningful forestry, we have not get any response from the minister.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

1850

OK.

**PAR M. RAYMOND MORRISON:**

1855

That's from the previous minister and the present minister.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

1860

My second question concerns, you mention on page 26, if I'm not mistaken, you specifically say the Baie-des-Sables project, involves more interest for you than l'Anse-à-Valleau. Could you please elaborate in what way the Baie-des-Sables (...) or involves interests that are more important.

**PAR M. RAYMOND MORRISON:**

1865 It involves generally from the territorial point of view, we have a longstanding knowledge  
of where our trading patterns work, or our migratory roads were, trading with Montagnais and  
Innu in the past (...). We've indicated to (...) what have been of interest to us, the Anticosti as a  
shared island, the Magdalen Islands is also a trading area. In order for us to trade in (...) back  
in hundreds thousands of years ago, we naturally travel roads that were the best way to go.  
1870 And it just so happens so did (...).

As you can see, most of the highways, most of the transportation roads that are in use  
today are no coincidence. It's not an accident these roads have come about. They've been  
travelled for thousands of years by (...) tribe but other tribes, other first nation peoples.

1875 So yes, the Baie-des-Sables is a particular interest to us because it is within what we  
call our territorial lands. Now we share this territorial land, the Gespegewagi with the two (2)  
others reserves, or first nation communities. Gespegewagi are in Gaspé and I'm sure you'll find  
in next week when you have your hearing in Murdochville, they plan to make a presentation as  
well. And they will give you their point of view which I believe doesn't differ substantially from  
ours, you know.

But at the Baie-des-Sables and the (...), you know, the (...), the topography of the land,  
lent itself to, you know, our trading and transportation roads being back thousands of years.

1885

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

So if one, we have taken good note of your interest in affair (...) developing the  
resources. But the (...) to the impact of project on the first nation communities involved here.  
1890 Could you give us some more specific (...) about immediate impact that you apprehend if the  
project is to proceed as presented and described in the impact assessment study?

**PAR M. RAYMOND MORRISON:**

1895 In terms of the project itself, I don't think it has a very quantifiable direct impact in terms  
of the environment we have from our situation in Listuguj at the present time. But as I stayed it  
earlier, environment has a number of facets to it. The fact that, you know, the project went  
through the process and we've been excluded from that process has an environmental impact  
on us in terms of a number of other energy development sectors.

1900

We've already explain to you the forestry. We had to fight hard to just gain minimal  
access to forestry. We're still working on finalizing a meaningful agreement with the  
government to access that industry.

1905 Fisheries, as you know, we outlined several many situations where confrontations were necessary in order for us to assert our longstanding cultural and historical right to fish. Not only for self (...) to this, but to also economics and again we're still here (...) that we have the right to the natural resources that is within (...) our territorial area.

1910 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Thank you, Mister Morrison.

**PAR M. FRANKLIN GERTLER:**

1915 Mister Samak, I wonder if I could have as well another additional perspective on your last question which is that, as I mentioned for example, Delgamuukw case Chief Justice Lamer, je vais le dire en français, excusez-moi, là. J'ai une autre perspective sur votre dernière question, c'est-à-dire à savoir quel est l'intérêt ou l'impact du projet de Baie-des-Sables sur les  
1920 Mi'gmaq de Listuguj, et je dis que dans l'affaire Delgamuukw, comme je l'avais mentionné, la Cour suprême, le juge en chef Lamer a reconnu que le titre ancestral comprend le droit de se livrer à des activités non traditionnelles, telle l'exploitation des ressources, des hydrocarbures.

1925 Alors dans la même ligne d'idée, on ne place pas les éoliennes de façon arbitraire. On a fait des études, on choisit les endroits les plus propices. Alors au même titre que dans Haida, si au moment où la revendication de Haida est négociée et réglée, tous les arbres des forêts ancestrales ont été coupés, bien, ils auront pas grand-chose là pour eux comme richesse des terres.

1930 À ce même titre, si tous les emplacements, les meilleurs emplacements des éoliennes sont déjà occupés par des projets existants, bien là, il y a un impact direct sur les droits et puis qu'est-ce qu'ils peuvent espérer à travers la négociation.

1935 Parce que vous le savez qu'en général, dans les ententes qui réglementent les revendications territoriales, on ménage les droits des tiers, on ne vient pas exproprier en général les gens pour faire une place pour les autochtones. Alors le fait qu'on va avoir déjà occupé les meilleurs sites pour les éoliennes peut avoir un effet certain sur les perspectives d'avenir des Mi'gmaq.

1940 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

1945 J'aurais une dernière question, je vais la dire d'abord en français. Il y a le plan régional de développement du territoire public, le volet éolien, je crois que les ministères qui étaient impliqués à développer ce plan régional ont fait une consultation, et peut-être pas votre communauté mais je pense que la communauté de Gespeg a été consultée.



J'aimerais savoir si vous, ici, vous avez été consultés quand on a fait l'élaboration de ce plan-là?

1950 When they develop the regional plan for development of the public territory, windmill aspect there was a consultation and I believe the Gespeg community was consulted. I would like to know if you have been consulted as well.

**PAR M. RAYMOND MORRISON:**

1955 I'll start with that answer and then I'll differ to Me Gertler to finish it because he is more, you know, apprised of that situation since, you know, his contacts in the community are lawyers.

1960 Yes, you know, we've had maybe one (1) phone call from a promoter, prior to the project being awarded. One (1) phone call, you know, to say have you heard of wind energy being developed? He said we're aware of it and that was it. Nothing done in terms of any hard contact, any correspondence, any follow-up to that. So it was one (1) phone call, you know. In my view, it's not consultation.

1965 To consult, you have to sit there and you have to talk, you have to share information and find out what the interests are from each party. So that, you know, if the development is to happen, there are no negative impacts to it. And Me Gertler will tell you a little bit about that aspect of the Gespeg consultation which I was informed of just very briefly.

1970 **PAR M. FRANKLIN GERTLER:**

1975 Oui, madame la Présidente, je pense que dans notre mémoire, justement au paragraphe 51, à la page 26, on parle un peu de cette consultation-là et justement, une des lettres je pense qui a été produite par les gens du MRN, une des lettres provenant du Mi'gmawei Mawiomi, qui est déjà produite comme DB36.1A, et je pense que c'est dans l'affaire de Murdochville, je pense, non, peut-être pas, dans le dossier ici, c'est la lettre qui est déjà au dossier, dans laquelle on a fait état du fait que cette consultation, je dis de mémoire, mais je pense qu'on a reçu le 3 février une consultation et avec une réponse qui devait être faite pour le 14 ou quelque chose comme ça, et après on dit qu'on a été consulté.

1980 Alors c'est la lettre du 11 février 2004 du chef John Martin, à titre de président de l'Assemblée du Mi'gmawei Mawiomi, dans laquelle il parle de cette débarque, finalement, la non-consultation qui fait office de consultation.

1985 Alors je pense qu'ici, évidemment, moi j'ai pris la peine d'aller voir le plan régional de développement du territoire public, volet éolien, et c'est évident qu'on indique le Mi'gmawei Mawiomi à l'annexe commune des groupes consultés, mais dans le contexte justement d'une réponse comme ça, c'est un peu curieux qu'on a rien dit du fait que ces gens-là ont été consultés d'une façon qu'ils trouvaient totalement inacceptable et inadéquate.

1990 D'ailleurs, et puis là, je sais pas, c'est peut-être gratuit, mais quand je lis, on se gargarise beaucoup dans une affaire comme ça, il me semble, mais ça n'encadre pas grand-chose. Ça nous illumine pas beaucoup, ça donne pas une grande orientation vraiment, on pourrait faire n'importe quoi, après cette affaire-là.

1995 Alors je pense pas qu'on puisse dire que la consultation qui a lieu – c'est sûr qu'au niveau de la planification régionale de l'utilisation du territoire, théoriquement, c'est notamment à ce niveau-là que la consultation, l'accommodement doit avoir lieu, mais la façon qu'on la fait, le produit final, et sa relation avec les vraies décisions, les vrais décideurs, fait en sorte que ça devient plus un exercice de relations publiques pour rassurer les gens qu'une véritable – je  
2000 pense pas d'ailleurs, ça n'a certainement pas la rigueur de votre processus.

D'aucun peut déjà dire, bon, que le BAPE, c'est pas décisionnel, et ci et ça, mais au moins, vous avez des audiences, vous recueillez, vous allez recueillir les preuves, vous allez produire un rapport, il y a une certaine rigueur là-dedans. Et puis c'est pas le cas avec cette  
2005 affaire-là, je pense.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

2010 Alors merci beaucoup, monsieur Morrison. Vous avez quelque chose à ajouter, non?

So, thank you very much, mister Morrison, for coming and talking to us. Merci, maître Gertler.

2015 **PAR M. RAYMOND MORRISON:**

Thank you very much again.

2020 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

My pleasure. On va prendre une courte pause de dix (10) minutes.

2025 \_\_\_\_\_  
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES  
\_\_\_\_\_

2030

**REPRISE DE LA SÉANCE  
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2035

Je vais inviter la municipalité de Baie-des-Sables, s'il vous plaît, à venir présenter son mémoire.

S'il vous plaît, on recommence! Est-ce qu'on pourrait avoir un peu de silence? Merci.

Bonsoir monsieur Couillard.

2040

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

2045

Bonsoir madame la Présidente, madame et monsieur les Commissaires, bonsoir. Je me présente, je suis le maire de Baie-des-Sables, mon nom est Jacques Couillard. J'aimerais également vous présenter madame Diane Beaulieu qui est secrétaire adjointe et qui va animer un peu la présentation, pour faire différent.

2050

Vous me permettrez, on va passer assez rapidement, on va oublier la petite page de présentation qu'on avait, vous l'avez déjà vue, on va passer directement au vif du sujet, on va vous présenter un peu Baie-des-Sables et ses défis.

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 3, point 1.**

2055

**FIN DE LA LECTURE, fin de la page 4.**

On a également joint la carte, ce que vous avez déjà vu.

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 5.**

2060

**FIN DE LA LECTURE, page 6, point 3.2, fin du paragraphe en citation.**

Pour ceux qui seraient pas familiers avec le projet de Rapide-des-Coeurs, c'est un projet d'environ cent cinquante mégawatts (150 MW), donc légèrement plus gros que le parc éolien de Baie-des-Sables. C'est un barrage.

2065

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 6, dernier paragraphe.**

**FIN DE LA LECTURE, page 7, fin du point 4.1.**

2070 On donne une définition, qu'est-ce que c'est que des travaux correcteurs, dans le document d'Hydro-Québec, entre autres, dans le rapport du BAPE, page 206, rapport 206, à la page 50.

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 8.**

2075

**FIN DE LA LECTURE, fin de la page 8.**

On a également pris une photo à partir de la 132, environ au centre du village, pour donner une image de ce que seraient les éoliennes une fois implantées.

2080

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 9.**

**FIN DE LA LECTURE, fin de la page 9.**

2085

On a la carte à l'endos qui montre l'angle dans lequel la photo a été prise.

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 10.**

**FIN DE LA LECTURE, fin de la page 12.**

2090

Madame la Présidente, je vous remercie. J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier les membres du comité qui ont travaillé avec la municipalité à l'élaboration du document, le conseil municipal pour l'avoir adopté, et l'ensemble des citoyens pour nous avoir fait part de leurs préoccupations.

2095

Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2100

Merci, monsieur Couillard.

Est-ce que ce serait possible de déposer une copie de la présentation que vous avez faite, électronique, oui, s'il vous plaît.

2105

D'abord, dans votre mémoire, vous parlez que Baie-des-Sables regroupe six cent cinquante-neuf (659) personnes, ça veut dire combien de familles?

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

2110

Environ trois cents (300).

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2115 J'aimerais savoir aussi, sur cette troisième page de votre mémoire, vous parlez d'une demande d'exclusion à la CPTAQ pour créer une zone industrielle. J'aimerais avoir plus de renseignements, où est-elle, cette zone, peut-être que si on pouvait remettre la carte, je pense que ça va être utile parce qu'on va en avoir besoin à plusieurs reprises.

2120 Quelle grandeur, les types de sol, est-ce que ça va être en conflit avec le parc éolien?

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

2125 Non, c'est pas en conflit avec le parc éolien. La zone industrielle demandée est dans l'axe qu'on voit là, de part et d'autre de la route du Cimetière, elle est sur le rang 2, elle est dans un endroit où il y a pas d'éolienne, justement. Elle est contiguë au périmètre urbain de la municipalité, et puis elle s'en va en direction du sud, la demande qu'on a faite, jusque vers le rang 3. De part et d'autre de la route du Cimetière.

2130 C'est un secteur qui est desservi, qui va être desservi par le réseau d'aqueduc. Et puis il est coupé par le chemin de fer, et puis à proximité de la 132.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2135 C'est une zone industrielle qui va relever de la municipalité, c'est ça?

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

Exact. Parce que présentement, on n'en a pas.

2140 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et la grandeur prévue?

2145 **PAR M. JACQUES COUILLARD:**

La demande qu'on a faite, c'est vingt hectares (20 ha). Ça comprend la route et le chemin de fer, par exemple.

2150 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est quel type de sol que vous avez là, est-ce qu'on est en milieu agricole?

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

2155 Oui, on est en milieu agricole.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2160 Et quel type de sol vous avez là?

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

2165 Je l'ai pas en mémoire, mais je sais que la partie au nord du chemin de fer, on parle de 3W60, ça se peut tu? En tout cas, c'est le sol de meilleure qualité. Celui-là au sud du chemin de fer est un peu plus pauvre, en partie.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2170 D'accord.

J'aimerais aborder un peu toutes les propositions que vous faites, elles sont de trois (3) ordres, par rapport à des compensations ou à des redevances.

2175 D'abord quand vous vous référez au projet Chute Allard, je pense que j'ai compris un petit peu plus, j'essayais de voir sur quoi vous vous basiez pour comparer Rapide-des-Coeurs, pardon, plutôt, et le projet à Baie-des-Sables, c'est en termes de puissance?

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

2180 Exact.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2185 Est-ce qu'il y a d'autres critères sur lesquels vous vous basez pour pouvoir comparer les deux (2)?

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

2190 Non. Mais eux autres, c'est un barrage, ça fait que donc, c'est des terres qui sont inondées. Nous autres, c'est pas des terres qui sont inondées, c'est des terres, des boisés qui vont être bûchés pour l'implantation d'éoliennes.

2195 Ça fait qu'on fait une comparaison entre le nombre d'hectares qui sont inondés là-bas pour la construction d'un barrage et puis le nombre d'hectares de boisés, ici, qui vont être détruits pour la construction des éoliennes. Ça fait qu'on fait un parallèle.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. On comprend un peu mieux comme ça.

2200 C'est ça, c'était à trois (3) niveaux, vous avez d'abord les retombées proposées par le promoteur que vous considérez insuffisantes, vous voulez avoir le double en fait, au lieu de mille (1000 \$), deux mille (2000 \$) par éolienne, c'est exact?

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

2205 C'était une demande qu'on avait faite. Par contre, on a eu des ententes avec le promoteur, on est arrivé à des ententes qu'on a acceptées, la municipalité. C'est peut-être pas ce qu'on aurait souhaité mais les ententes, on les a acceptées à date.

2210 C'est pour ça qu'au moment où on a fait le mémoire, les ententes étaient pas finalisées, mais on a pu régler certaines choses.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2215 Parce que dans l'étude d'impact, on parle de mille dollars (1000 \$).

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

2220 Exact. Ça, c'est resté là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est resté comme ça?

2225 **PAR M. JACQUES COUILLARD:**

Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2230 L'autre niveau de compensation que vous parlez, c'est un montant de cinq cent mille (500 000 \$) qui faciliterait l'acceptabilité sociale du projet. Pour vous, ce cinq cent mille-là (500 000 \$), vous le voyez comment, dans une fiducie, vous le voyez réparti, à un montant donné sur plusieurs années?

2235 J'aimerais que vous me parliez un petit peu plus de votre proposition?

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

2240 L'entente qu'on a faite avec le promoteur nous a permis justement de régler ce point-là  
pile dans le cinq cent mille (500 000 \$), si vous voulez, là, pour la bonne raison qu'on a négocié  
avec le promoteur un montant annuel de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) pour Baie-des-  
Sables – pour le parc au complet, c'est trente mille (30 000 \$) – vingt-cinq mille dollars  
2245 (25 000 \$) qui serait remis aux organismes du milieu, qui serait à distribuer aux organismes du  
milieu pour les aider dans leur développement, et puis pour aider au développement  
économique, social et ainsi de suite.

Et puis ce vingt-cinq mille (25 000 \$) annuel là serait remis aux organismes du milieu  
par le promoteur. Ça fait que dans le fond, si vous multipliez ça par vingt (20) ans, on arrive à  
2250 notre montant de cinq cent mille (500 000 \$), donc on a accepté l'entente.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et ça, c'est en surplus du mille (1000 \$). Le mille (1000 \$) servirait plus à la municipalité  
2255 pour les routes et puis des choses comme ça?

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

L'entente qu'on a conclue, je pense pas que le promoteur ait de, comment je dirais bien  
2260 ça, soit en désaccord avec le fait qu'on en parle, l'entente qu'on a conclue, c'est mille dollars  
(1000 \$) par mégawatt sur notre territoire, par année, pendant la durée d'exploitation du parc,  
plus un mille dollars (1000 \$) l'année de la construction, par mégawatt également.

Parce que nous autres, on a défendu notre point de vue en disant que l'année de la  
2265 construction, c'est là qu'on allait avoir la majorité des inconvénients; c'est pas quand le parc va  
être en production qu'on va avoir le plus d'inconvénients, c'est l'année de l'installation.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2270 D'accord. Et puis le trois cent mille (300 000 \$), ce serait un peu comme un fonds  
écologique.

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

2275 Exact. Ça, c'est sûr, comme on dit, il y a des choses qu'on peut pas prévoir aujourd'hui,  
ni nous autres, ni le promoteur. Comment ça va être après que les éoliennes vont être là, quel  
impact ça va avoir, comment on pourrait apporter des travaux correcteurs, comment on pourrait  
corriger certaines choses, soit en plantant des arbres, en essayant de cacher certaines  
éoliennes par exemple qui seraient trop apparentes, bien là, peut-être qu'on pouvait avoir un



2280 montant, un engagement pris par le promoteur pour avoir un montant pour réaliser ces travaux correcteurs là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2285 Avez-vous discuté d'un partenariat avec Cartier énergie ou...

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

Non.

2290

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Non, ça, ça a pas été discuté?

2295 **PAR M. JACQUES COUILLARD:**

Non.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2300

Vous n'avez toujours pas passé une résolution qui donne la permission au promoteur de faire le projet, une résolution du conseil?

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

2305

Non, mais on a accepté l'entente.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2310

D'accord. Mais il y aura une résolution, éventuellement, pour...

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

Les permis?

2315

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, les permis.

2320 **PAR M. JACQUES COUILLARD:**

Oui, oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2325 D'accord. Et la corporation de développement, quand vous dites – bien là, si l'entente a été conclue, donc ça ferait partie finalement d'un organisme qui pourrait être aidé pour faire le développement, mais j'aimerais que vous donniez plus de détails sur votre corporation de développement.

2330 **PAR M. JACQUES COUILLARD:**

La Corporation de développement de Baie-des-Sables a été fondée ou créée au début de 2004, c'est un organisme qui est en place au début de 2004, c'est un organisme qui regroupe tous les comités de la municipalité.

2335 Il y a environ treize (13) comités dans la municipalité, ils sont tous chapeautés par la corporation de développement.

2340 La corporation de développement, c'est un organisme avec une charte provinciale, qui permet justement de développer des projets présentés par les différents comités et puis pour pouvoir avoir accès à certaines sommes d'argent qui viennent soit du CLD, du parc rural ou des choses de même, ça nous prend un organisme avec une charte. C'est pour ça qu'on a parti la corporation de développement, et puis elle, elle regroupe l'ensemble des comités et puis elle voit au développement de l'ensemble de ces comités-là.

2345

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Quand vous parlez à la page 8, là, deuxième paragraphe:

2350 "Ces compensations pourraient être une revitalisation de milieux dégradés, etc."

Ça, c'est au niveau du trois cent mille dollars (300 000 \$).

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

2355

Écologique, c'est ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2360 Écologique. Pour vous, est-ce que vous considérez, bon ici, c'est surtout sur des terres privées, mais on a parlé un petit peu tout à l'heure de territoire public, comment vous voyez ça en termes de compensation? Est-ce que la compensation devra être versée aux municipalités, est-ce que ça devrait être les particuliers?

2365 On a vu en première partie que tout ce qui est du domaine public est versé au MRN, pour vous, vous avez sûrement, pour négocier avec le promoteur une entente, fait une réflexion, qu'est-ce qui serait juste et équitable pour une municipalité et comment ça devrait se dérouler?

2370 Parce que vous avez dû céder sur certaines choses, comme vous disiez tout à l'heure, là, mais pour vous, d'une façon globale, ce serait quoi finalement. Au départ, une municipalité, il y a un promoteur qui arrive dans une municipalité, qu'est-ce que vous pourriez recommander à cette municipalité-là, finalement pour tenir compte des préoccupations des citoyens et puis d'avoir une entente équitable?

2375

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

2380 OK. Notre première préoccupation, ça a été de se dire, à un moment donné, on a mal commencé notre projet; c'est fou mais c'est ça. C'est qu'on aurait dû possiblement commencer par la municipalité.

2385 J'ai entendu d'autres intervenants tout à l'heure dire à peu près la même chose. On aurait dû demander à la municipalité de Baie-des-Sables ou à celle de Métis, êtes-vous intéressés par un parc éolien sur votre territoire. Avant d'aller voir les propriétaires de terrain.

2390 Parce que là, après que les propriétaires de terrain ont été rencontrés et puis qu'ils ont tout accepté, la municipalité est quasiment un peu pris, là, qu'est-ce que vous voulez qu'elle dise. Il y a beaucoup de propriétaires de terrain qui ont signé.

2395 Par contre, si on faisait une consultation, j'ai entendu parler de consultation tantôt, si on faisait une consultation au niveau de la municipalité avant, je comprends que la MRC de Matane et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ont été retenues dans le créneau d'excellence par le gouvernement du Québec pour l'implantation d'éoliennes, mais quand ça a été fait, ça, il y avait des gens en place aujourd'hui qui étaient pas là. Ça fait qu'eux autres, ils arrivent, ils apprennent ça et ils fonctionnent avec.

2400 Et puis le promoteur arrive, lui, il soumet avec Hydro-Québec, il s'en va avec Hydro-Québec dans l'appel d'offres, et puis il va chercher du territoire. Mais les municipalités comme telles, elles sont pas concernées tout de suite, là, elles vont être concernées après. Je pense qu'elles devraient être concernées avant, elles devraient être consultées avant.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2405 Si je comprends bien, même la localisation des éoliennes, pour vous, c'est arrivé, c'était fait?

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

Bien, pour moi personnellement, non. Mais pour la municipalité, oui.

2410

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et puis à la période d'information qui a été organisée par le BAPE, est-ce qu'il y avait quelqu'un de la ville qui était là, parce qu'on a, suite aux préoccupations des citoyens, il y a eu des reconfigurations.

2415

Parce qu'ici, vous demandez, il y a encore des problèmes pour vous, les éoliennes 10, 22, 21, 66 et puis 48 et puis 45; d'autres intervenants, c'est d'autres éoliennes.

2420

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

OK. Mais pour les cinq (5) éoliennes qui sont mentionnées là, c'est pour ça qu'on le dit aussi, dans le premier projet, il y en avait deux (2) éoliennes dans le même secteur, OK, et là, il y en a cinq (5).

2425

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Là, il y en a cinq (5), OK.

2430

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

C'est ça. Et puis quand on a vu les photos qui ont été montrées, les photos nous ont montré deux (2) éoliennes dans le même secteur, elles ont pas montré cinq (5).

2435

Et puis des fois, il faut en discuter avec les gens pour dire, bien regardez l'impact. C'est pour ça, l'image qu'on avait tantôt, et puis on a fait référence à la statue de Rio, bien, on la voyait pas avant, il faut quasiment s'arrêter, y penser et dire, regardez, c'est vrai, vous voyez la ligne de crête par rapport à une ligne un peu plus bas, il y a quarante mètres (40 m). Mais les éoliennes, eux autres, elles vont avoir cent vingt mètres (120 m) en haut de ça, ça va être terriblement imposant, là. Et puis elles sont juste sur la ligne de crête.

2440

On pense qu'il y aurait moyen, soit les reculer plus loin, de toute façon, on peut les rapprocher du rang 3, ou regarder si on pourrait pas les mettre ailleurs.

2445

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous parliez, peut-être qu'on pourrait remettre la carte, s'il vous plaît, vous parliez aussi dans votre mémoire que ça va être difficile pour vous de faire du développement domiciliaire, d'essayer de faire l'expansion un peu de la ville.

2450 On voit, là, sur la carte, où est Baie-des-Sables. Pour vous, ce serait de quel côté vous voulez faire du développement pour des nouvelles maisons, si vous voulez attirer des jeunes?

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

2455 Non, on pense pas que le développement de Baie-des-Sables va se faire en dehors des éoliennes, si vous voulez, à partir du périmètre urbain; je serais le gars le plus surpris du monde.

2460 Sauf que la question qu'on se pose, est-ce que les jeunes familles vont vouloir venir s'installer à Baie-des-Sables considérant que le village est entouré d'éoliennes. On le sait pas; je l'ai pas, la réponse. C'est une question, on soulève la question.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2465 Madame MBatika.

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

2470 À la page 7, vous dites:

"Nous souhaitons également que l'étude d'impact ne soit rangée dans les tiroirs mais serve à la formation de nos jeunes, à l'ensemble de notre population, ainsi de suite."

2475 Comment est-ce que vous prévoyez faire cette formation-là?

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

2480 Bien c'est ça, on pense qu'il pourrait y avoir comme un centre d'interprétation. L'école pourrait se servir des études d'impact, des documents qu'il y a là-dedans.

2485 Moi, j'ai appris qu'il y avait des oiseaux à Baie-des-Sables que j'avais jamais entendu parler. Ça fait que peut-être que les jeunes aimeraient ça savoir aussi combien il y en a, et puis les sortes d'oiseaux et ainsi de suite, et sur quels critères on s'est basé pour faire l'étude d'impact. Ça aiderait la formation des jeunes, ce serait une connaissance additionnelle.

Et puis peut-être les touristes de passage aussi.

2490 Comment ça va se faire exactement, je le sais pas, la corporation de développement va être mise à profit, les citoyens vont être mis à profit là-dedans, mais ce serait une possibilité.

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

Vous voulez donc faire profiter aux jeunes des résultats de l'étude d'impact, c'est ça que vous voulez dire?

2495

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

En plein ça.

2500

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

D'accord, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2505

Monsieur Samak.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

2510

Oui, monsieur le Maire, en parlant tout à l'heure des difficultés peut-être d'avoir des nouveaux résidents, alors vous avez dit, certaines aiment, d'autres pas, peut-être il faut concentrer l'effort à recruter parmi ceux qui aiment!

2515

Mais pour revenir à la question du parallèle que vous faites entre ce projet et le projet de la Chute Allard, alors qui doit payer l'équivalent de la compensation à verser dans le cas de la Chute Allard? L'autre projet, c'était Hydro-Québec?

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

2520

Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

2525

Ici, on a un projet développé dans un cadre où Hydro-Québec s'est scindée en trois (3), un appel d'offres, c'est un projet privé, finalement, il y a déjà un contrat signé, Hydro-Québec s'est engagée à acheter l'électricité, alors ce sera au promoteur de verser l'équivalent de cette somme ou ce serait Hydro-Québec et ce serait les contribuables du Québec qui vont couvrir ça par le biais des frais qu'on paie à l'électricité?

2530

Le montage n'est pas semblable, alors je vous pose la question, à qui le devoir d'imiter le modèle que vous avez mentionné?

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

2535 Nous autres, on pense que dans la situation actuelle, le promoteur peut pas aller, peut pas rivaliser avec Hydro-Québec, parce que ça a pas été prévu au contrat. C'est une des raisons pourquoi on a passé une résolution et on l'a fait parvenir à la Régie de l'énergie, pour demander que dans le cadre des prochains appels d'offres, qu'Hydro-Québec prévoit justement ces montants-là, pour que les municipalités concernées comme la nôtre et puis comme d'autres  
2540 après, aient pas à négocier avec le promoteur ces choses-là, pour qu'Hydro-Québec, le gouvernement du Québec prévoient choses-là.

Soient en mesure de dire, bon bien, vous occupez un territoire, vous dérangez un territoire pour vingt (20) ans ou vingt-cinq (25) ans, bon bien, il faut qu'il y ait une compensation.

2545 Ils le font dans le cas d'un barrage électrique, hydroélectrique, pourquoi on le ferait pas dans le cas d'un parc éolien? Mais ça devrait être prévu au contrat.

Et je pense que les discussions qu'on a eues avec le promoteur, le promoteur est tout à fait à l'aise avec ça, il dit, nous autres, si ça avait été prévu au moment des appels d'offres, bien, ça aurait été prévu, on l'aurait calculé. Au lieu d'arriver à six cents et demie (6 ½ ¢), on serait arrivé à sept cents (7 ¢), mais on vous l'aurait donné, ça aurait été prévu.

Mais là, c'était pas pris.

2555

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Savez-vous c'était quelle année, le projet Chute Allard?

2560 **PAR M. JACQUES COUILLARD:**

Ça vient d'être annoncé ce printemps par le Premier ministre de la province de Québec.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

2565

D'accord, oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2570 Oui, madame MBatika.

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

2575 À propos des éoliennes que vous voulez faire déplacer, et si elles se trouvent sur des terrains privés, est-ce que vous avez consulté le propriétaire des terrains, vous avez discuté de

ce qu'il peut advenir, parce que les contrats ont été signés individuellement. Alors là, c'est la municipalité qui décide un réaménagement.

Alors que disent les propriétaires?

2580

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

Bien d'abord, on pense pas que c'est la municipalité qui décide, la municipalité souhaite, c'est un autre point de vue.

2585

On n'a pas discuté avec les propriétaires concernés parce que nous autres, c'est un souhait qu'on fait. Et puis on peut pas, et on le dit dans le texte, par égard à l'ensemble de nos citoyens, pas passer le message.

2590

C'est-à-dire que si on dit pas un mot et on laisse passer ça comme ça, peut-être qu'il y a des citoyens qui vont nous reprocher, ils vont nous dire, vous avez pas été vigilants. On a ça dans la face, et puis vous auriez dû, vous auriez dû.

2595

Tandis que là, on l'a fait. Que c'est que ça va donner, je le sais pas, mais au moins, on l'a fait. Ça fait que si le promoteur trouve un moyen de les déplacer à la satisfaction de la municipalité, et puis que ça brime pas les propriétaires de terrain, bien, tant mieux. On voulait le faire.

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

2600

Mais je pense que vous avez avantage à vous asseoir, peut-être, avec les propriétaires, discuter, et comme ça, ils vont donner leur point de vue et ce sera plus facile à régler. Je ne sais pas comment vous envisagez ça en tant que...

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

2605

Avec les propriétaires, vous dites?

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

2610

Oui.

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

2615

Ou – avec les propriétaires?



**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

Bien d'abord avec les propriétaires parce que...

2620

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

Bien, on va en discuter également avec le promoteur, là.

2625

Présentement, on n'a pas d'ordre à donner à personne, c'est un souhait qu'on vous fait.

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

D'accord, merci.

2630

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous parlez, au point 6, pour des garanties plus précises à prévoir, au niveau de l'embauchement local. Je sais pas si vous avez lu le verbatim de la première partie, mais on parle qu'il va y avoir un appel d'offres par invitation, probablement.

2635

Donc j'aimerais savoir, pour vous ici, est-ce que vous avez négocié certaines choses avec le promoteur ou est-ce que c'est votre souhait qu'on essaie de faire de la sous-traitance ici à Baie-des-Sables?

2640

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

Dans l'entente qu'on a signée concernant l'entente contractuelle – parce qu'on a deux (2) ententes, une entente monétaire, une entente contractuelle – dans l'entente contractuelle, il est précisé qu'il y a priorité à l'embauche locale, de personnel local ou les contracteurs locaux, OK. Et advenant qu'ils trouvent pas au niveau local, ils vont aller au niveau régional ou MRC, au niveau de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ça, c'est tout à fait correct, on a rien contre ça, mais c'est précisé dans l'entente, OK.

2645

Mais au moment où on se parle, il y a des travaux qui sont déjà commencés, mais il y a pas de gens de Baie-des-Sables qui travaillent là. C'est ça, là. C'est pour ça qu'on voulait soulever le point.

2650

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et quels sont les travaux qui sont déjà commencés?

2655

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

2660 Bien là, les travaux, toutes sortes de travaux, les travaux sur le terrain, les travaux de recherche de territoire, les travaux au niveau du bureau...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2665 D'accord. Je pensais qu'il y avait des éoliennes qui avaient commencé à être construites, là.

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

2670 Non, non, non.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2675 Vous nous faites découvrir des choses!

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

Aucune implantation.

2680 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'aimerais regarder avec vous, quand vous parlez des sites archéologiques, vous dites que vous aimeriez qu'il y ait, dans le cahier des charges, une procédure d'intervention. On sait très bien qu'il y a pas d'obligation, finalement on peut faire des travaux, c'est juste s'il y a une découverte fortuite qu'à ce moment-là il faut prévenir le ministre que c'est un site à inventorier.

2690 Pour vous, est-ce que vous considérez, même si vous dites que c'est extrêmement faible, mais par rapport à ce qu'on entendait plus tôt, une occupation amérindienne ou des vestiges historiques qu'il serait intéressant de garder, est-ce que c'est pour ça que vous mettez ce point-là?

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

2695 Non. Personnellement, je pense que non, il y aura pas de site, il y a pas de site archéologique à Baie-des-Sables, pour la bonne raison qu'il y avait pas de cours d'eau, OK. Les sites archéologiques, normalement, ils sont le long d'un cours d'eau, d'une rivière, ils en ont trouvé à Métis, à Price, le long de la rivière Métis, ils peuvent en trouver le long de la rivière Matane, le long du lac Matapédia, mais à Baie-des-Sables, il y avait pas de cours d'eau important. À mon avis, il y a aucun site archéologique.

2700

Mais si jamais ils trouvaient quelque chose, ce qu'on veut là-dedans, on veut pas que le projet soit retardé, on veut qu'il y ait une mesure de prise, assez rapide, pour régler le problème et passer à autre chose.

2705 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

2710 L'autre point, quand vous dites, vous parlez des risques d'incendie au niveau des machines et des environs, comment c'est équipé ici à Baie-des-Sables, s'il y avait un incendie d'éolienne?

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

2715 Bien justement, un incendie d'éolienne dans une nacelle, on n'est pas équipé pour ça et puis il y a pas aucun service incendie sur le territoire qui est équipé pour ça non plus. On n'a pas d'échelle. Même à Matane, ils ont pas d'échelle pour monter à quatre-vingts mètres (80 m) pour aller éteindre une nacelle.

2720 Ça fait qu'il y a pas de service incendie sur le territoire ou dans la MRC de Matane pour éteindre un incendie dans une nacelle d'éolienne. Ça fait que soit que le promoteur ait un système de contrôle ou qu'il prenne les mesures en conséquence pour pas que l'incendie se répande ailleurs.

2725 Ça, ça a été discuté avec le promoteur.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

2730 Alors merci beaucoup, monsieur le Maire. Excusez-moi, j'ai terminé trop tôt. Madame MBatika.

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

2735 J'avais une question au sujet des brouilles autour de la maison de madame Morisset, parce qu'il y a un règlement de la municipalité qui autorise les agents de paix de donner des contraventions et le fait que le problème de madame Morisset jusqu'à maintenant n'est pas réglé.

2740 Est-ce qu'on peut savoir, au niveau de la municipalité...

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

2745 Vous parlez des bruits?

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

2750 La poussière, le bruit, la poussière de camions, transport lourd.

**PAR M. JACQUES COUILLARD:**

2755 Au niveau de la poussière, la municipalité, on met de l'abat-poussière une fois par année devant chacune des résidences qui sont sur une route de gravier. On en met pour soixante mètres (60 m), on fait la même application pour tout le monde. Madame Morisset, comme tout le monde, tout le monde est traité de la même façon, il y en a pas un qui a plus que l'autre, tout le monde est traité de la même façon, où il y a des routes de poussière.

2760 Pour ce qui est du trafic lourd, il est interdit dans le rang 5 Est, c'est juste circulation locale seulement. La Sûreté du Québec est chargée de faire appliquer notre réglementation, mais comme nous autres, on n'est pas là, c'est pas à nous autres à faire respecter cette réglementation-là, et puis qu'il y a des camionneurs qui passent là, et puis que la Sûreté est pas là, bien là, je peux pas planter une police là et la tenir attachée là après un poteau, là.

2765 J'en ai pas de solution pour madame Morisset. C'est sûr que madame, quand elle a acheté cette maison-là, elle l'a achetée là et elle savait que c'était un rang de gravier, et puis qu'il y avait de la poussière, et puis la maison est construite quasiment dans le chemin, mais elle l'a achetée comme ça, ça fait que qu'est-ce que vous voulez que je vous dise, là!

2770 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que ce serait possible ou est-ce que c'est la responsabilité de la municipalité ou la responsabilité de la Sûreté du Québec d'aviser des compagnies de camionneurs fautifs?

2775 **PAR M. JACQUES COUILLARD:**

La Sûreté du Québec sont avisés de notre réglementation, et puis c'est eux autres qui la prennent en charge. Ils ont à aviser les camionneurs fautifs. Mais il y en a qui récidivent.

2780 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci beaucoup, monsieur le Maire, de votre intervention.

2785

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI, GROUPE ÉOLIEN**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2790            Alors j'inviterais maintenant monsieur Jean-Louis Chaumel, de l'Université du Québec à Rimouski, groupe éolien.

                Bonsoir monsieur Chaumel.

2795            **PAR M. JEAN-LOUIS CHAUMEL:**

                Bonsoir madame la Présidente, madame la Commissaire, monsieur le Commissaire, merci de nous recevoir.

2800            Je voudrais aller rapidement puisqu'il est tard et que tout le monde a hâte d'en finir, donc je vous laisserai plutôt poser des questions. Je vais y aller un petit peu au galop sur le mémoire que nous vous avons déposé.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2805            Pardon, monsieur, pas trop au galop, pas parce que j'aime me coucher tard, mais nous ne l'avons pas lu.

**PAR M. JEAN-LOUIS CHAUMEL:**

2810            Il y a pas de problème, alors je vais...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2815            On l'a reçu à six heures (6 h).

**PAR M. JEAN-LOUIS CHAUMEL:**

2820            Voilà, exactement.

                Écoutez, d'abord rappeler que l'UQAR est située au coeur, l'Université du Québec à Rimouski, au coeur du déploiement éolien au Québec, et qu'elle a donc un rôle, je dirais, de support, de soutien, de recherche et développement, de formation qui est privilégié face à tout le déploiement de la filière éolienne au Québec.

2825            Deuxièmement, que cette université a mis en place un groupe éolien qui est constitué d'une quinzaine de personnes, et qui est devenu, en sept (7) ans, le plus important groupe universitaire au Canada en matière éolienne, et même dans le domaine de la francophonie, le

2830 plus important dans le monde francophone puisque de tels groupes n'existent pas ni en France, ni ailleurs.

2835 Donc c'est un "pool" de ressources important et on travaille avec de multiples organismes du milieu, des municipalités, des MRC, les entreprises, nous sommes intervenus dans à peu près tous les projets éoliens quels qu'ils soient depuis le développement de cette filière-là.

2840 Je passe maintenant plus directement au mémoire proprement dit, rappeler que d'emblée, nous avons beaucoup hésité à venir ici ce soir. La raison est assez simple, c'est que le calendrier qui est monté pour ces projets éoliens et pour lesdites audiences fait en sorte qu'à notre avis, tout est réglé avant qu'on arrive ici, ou à peu près tout.

2845 Les contrats sont signés, les prix sont fixés, les marges de manoeuvre financière des investisseurs sont établies, il ne reste plus que des détails mineurs à régler, qui ne sont pas mineurs pour les populations, comme par exemple ce que vient de dire monsieur le maire, à savoir bouger quelques éoliennes qui sont carrément au-dessus de la route et des habitations. Mais je dirais que dans l'ensemble, nous sommes aujourd'hui dans une situation où quoi qu'on dise ici, il ne pourra pas se changer grand-chose.

2850 Ce qui, je voulais vous le dire pour d'autres audiences qui se dérouleraient dans le cadre des projets éoliens, nous a mis dans un certain malaise, et c'est à la suite de plusieurs consultations internes à l'université que nous avons décidé, malgré ce contexte-là, de venir échanger avec vous ces quelques points.

2855 Bon, d'emblée, je dirais que l'Université du Québec à Rimouski non seulement souscrit au projet mais l'appuie, je parle des deux (2) projets en cause, à savoir ceux de Baie-des-Sables et ceux de l'Anse-à-Valleau car nous présentons ici un mémoire qui concerne les deux (2) projets, étant donné le peu de ressource que nous avons pour pouvoir participer à toutes ces audiences.

2860 Alors nous avons bien examiné l'ensemble de ces projets, et non seulement nous les appuyons mais je peux vous dire que sur le plan de l'analyse environnementale telle qu'elle a été proposée et déposée par les promoteurs, nous approuvons ou nous soutenons à peu près l'ensemble des recommandations.

2865 Concernant, peut-être un mot sur la question environnementale de Baie-des-Sables, alors juste, je reviens sur la question environnementale, pour être clair, toutes les analyses qui sont faites par Pesca Environnement, toutes les analyses qui concernent les oiseaux ou qui concernent les perturbations du milieu naturel, nous sommes en accord avec à peu près toutes les recommandations et les mesures d'impact environnemental qui ont été énoncées dans les documents déposés par les promoteurs.

2870

Concernant la question de Baie-des-Sables, nous reviendrons sur la question d'impact visuel, tout à l'heure, pour une autre raison, qui est une raison socioéconomique, mais sur cet aspect-là, les dés étaient jetés à l'origine.

2875

Il se passe que la configuration topographique de la région de Baie-des-Sables est d'une telle forme que ce qu'on appelle, nous, le "ridge", c'est-à-dire l'ancien lit du Saint-Laurent, c'est-à-dire ce que monsieur le maire appelle la ligne de crête, la première ligne de crête, passe où que le village de Baie-des-Sables, sur toute la côte, qui va de Sainte-Félicité-de-Matane jusqu'à Trois-Pistoles, c'est à Baie-des-Sables que cette ligne de crête est la plus collée sur l'ancien lit du fleuve et prend en sandwich le petit village de Baie-des-Sables.

2880

Donc il était inévitable, dès le départ, que si jamais des promoteurs éoliens s'intéressaient à cette région-là, cela allait conduire inévitablement à la proximité d'éoliennes particulièrement importantes de la route et donc du village.

2885

Donc ce que je veux dire par là, c'est que bien sûr, les promoteurs auraient pu prendre soin de reculer ces éoliennes plus loin dans les territoires, mais je dois reconnaître qu'il était, je dirais, dans les lois de la nature, pour exploiter le vent au maximum, et le métier de ces gens-là, c'est de faire ça, on peut pas leur reprocher, il était dans les lois de la nature, en ce qui concerne Baie-des-Sables, que les éoliennes allaient frôler le village et c'est ce qu'elles font, et c'est ce qui pose d'ailleurs quelques questions aujourd'hui.

2890

Mais je dirais que la question des mesures d'atténuation, c'est une autre question que vous venez de débattre, je ne reviendrai pas là-dessus, monsieur le maire l'a bien expliquée, mais que dans l'ensemble, dans l'ensemble, nous ne contestons pas et nous n'avons pas de remarques particulièrement à citer concernant ces études environnementales.

2895

Donc nous avons décidé de focuser, c'est-à-dire de spécialiser nos remarques beaucoup plus sur quelque chose qui nous paraît beaucoup plus préoccupant, qui est les impacts socioéconomiques réels et véritables sur ces communautés, et notamment sur les deux (2) communautés concernées, celle de Baie-des-Sables et celle de l'Anse-à-Valleau. Mais je ne vais parler ici ce soir que de Baie-des-Sables, vous comprendrez que le débat est à peu près le même pour l'Anse-à-Valleau.

2900

2905

D'abord, je voudrais vous dire qu'évidemment, les Gaspésiens ont gagné la bataille des retombées économiques régionales, à force de poigner, comment dirais-je, de revendications politiques, vous savez que tout un arsenal de mesures incitatives, fiscales, ont permis à la Gaspésie d'obtenir finalement non seulement des contrats écrits dans les appels d'offres, pour forcer les promoteurs à avoir des retombées régionales, mais également des implantations industrielles, de Matane, une usine de tours, ainsi qu'une petite usine d'assemblage, et à Gaspé, une usine de fabrication de pales d'éoliennes.

2910

2915 Je voudrais cependant attirer votre attention sur le fait que d'une part, ces usines ne  
concernent pas Baie-des-Sables, ni Anse-à-Valleau, et deuxièmement, qu'il s'agit de retombées  
relativement modestes, malgré tout le discours politique qu'on fait autour de ça, dans le sens  
que les usines en question sont des usines de composantes d'éoliennes et que nous appelons,  
nous, en termes d'ingénierie, de basse technologie.

2920 C'est-à-dire qu'une usine de tours est essentiellement une usine de chaudronnerie qui  
ressemble à un chantier naval, qui est ce qu'on appelle en termes techniques une industrie  
sale, et qu'une usine de pales d'éoliennes, pour faire toujours le même type de pales éoliennes,  
ce qui va se faire à Gaspé, est aussi une usine de fabrication à la chaîne de toujours la même  
pièce de fibre de verre. Bref, ces deux (2) usines vont essentiellement utiliser du personnel de  
2925 qualification moyenne, c'est-à-dire techniciens ou ouvriers, n'impliquent pas beaucoup  
d'ingénierie ni recherche et développement, etc, etc.

2930 Pourquoi, c'est parce que le coeur de la technologie ne se trouve pas là, le coeur de la  
technologie se trouve dans les nacelles éoliennes, dans l'éolienne proprement dite, et ça, c'est  
un secret et une chasse gardée qui est absolument cadenassée par les fabricants d'éoliennes  
qui, en plus de ça, sont quasiment monopolistiques, c'est-à-dire Vestas et General Electric,  
dans ce cas.

2935 Or, pour des raisons commerciales normales, ces industriels-là n'ont absolument mais  
absolument pas l'intention de transférer quoi que ce soit au Québec, de fabrication du coeur de  
cette technologie-là, qu'ils ont établie dans des pays comme le Danemark et l'Allemagne  
principalement.

2940 Donc les retombées sont réelles, au sens macro économique du terme, c'est-à-dire au  
sens régional, elles sont souhaitables, elles sont gagnées, jusque-là tout va bien, même si elles  
sont modérées, si vous voulez, quand nous parlons de Baie-des-Sables.

2945 Je ne suis pas à Matane aujourd'hui, alors si j'étais à Matane, j'encenserais un peu plus  
les retombées pour Matane, mais je parle ici de Baie-des-Sables.

Qu'est-ce qui peut être fait, c'est que des petites PME de la région soient, comment  
dirais-je, incitées à rentrer dans la filière éolienne comme sous-traitant de ces usines-là, ce qui  
peut se faire, ce qui se fait, mais ce qui se fait très lentement.

2950 Nous avons deux (2) seules entreprises connues dans toute la région de Gaspé jusqu'à  
Rimouski, trois (3) je dirais, deux (2) entreprises manufacturières et une entreprise de service;  
entreprises manufacturières, c'est Omega à Gaspé, une autre entreprise manufacturière, c'est  
Delta Fabrication à Saint-Siméon, et une entreprise de services qui est Pesca Environnement,  
dans la région de Bonaventure.

2955



Alors voilà des entreprises qui ont été dynamisées. Redynamisées, si vous voulez, par le déploiement de la filière éolienne. Mais c'est très très faible.

2960 Et encore aujourd'hui, au moment même où on se parle, les emplois de haut niveau qui sont créés dans la filière éolienne au Québec sont créés dans la région de Montréal et de Québec et non dans notre région. Les grands bureaux de génie-conseil actuellement qui travaillent, les grands bureaux environnementaux, les grands bureaux d'analyse technique, certains fabricants de produits spéciaux qui fournissent ou s'apprêtent à fournir l'industrie éolienne créent et embauchent en ce moment, aujourd'hui même, des emplois, mais où, pas  
2965 dans la région ici.

C'est pour vous dire comment c'est pas facile de développer des emplois réels, et ce n'est pas un décret gouvernemental qui va conduire, ni forcer même ces compagnies privées à faire ce genre de développement économique.

2970 Alors j'en viens maintenant à la situation bien concrète et plus de terrain, des propriétaires et des municipalités qui sont concernées.

Je voudrais vous rappeler d'abord que la façon dont le déploiement éolien s'est fait au Québec, s'est articulé autour de mégaprojets. Nous sommes un pays jeune, si on veut parler ainsi, et jeune dans l'industrie éolienne, a-t-on fait des erreurs de jeunesse en s'engouffrant dans les mégaprojets, peut-être maintenant, peut-être allons-nous corriger le tir, je pense que le gouvernement commence à voir les impacts négatifs de cette stratégie-là, mais les faits sont les faits, nous parlons aujourd'hui d'un projet qui est dans le cadre du premier appel d'offres de mille mégawatts (1000 MG), et ce premier appel d'offres était fabriqué, monté, écrit pour que  
2980 seuls des très grands projets puissent se faire.

Je voudrais d'ailleurs vous rappeler, curieusement, qu'ici même à Baie-des-Sables, l'entreprise québécoise qui a initié le projet de Baie-des-Sables était une entreprise québécoise de Montréal, qui a dû se retirer ou vendre ses parts dans ce projet-là, effrayée par l'ampleur du projet même qui prenait naissance ici.

C'est pour vous dire qu'on est face à de très gros projets, ce qui veut dire très grosses entreprises, très gros investisseurs, et de l'autre côté, en face de cette armada impressionnante, qui trouve-t-on, quelques agriculteurs et des petites municipalités de six cent cinquante-neuf (659) personnes.

Alors vous comprenez que je dirais la situation même de négociation dans laquelle on est, et mon propos ce soir est d'une certaine inquiétude sur les impacts économiques réels sur les citoyens, vous comprenez déjà le caractère extrêmement difficile, extrêmement délicat dans lequel se trouvent ces gens, c'est-à-dire ces communautés, que ce soit des propriétaires privés, que ce soit des municipalités.

3000 Alors sur les propriétaires privés, je n'irai pas très loin, sinon pour dire que les compagnies font ce qu'elles veulent et ce qu'elles peuvent, dans le cadre de leur mandat, elles négocient, comme l'a expliqué monsieur le maire, avec eux des accords, des droits de location de terrain. Est-ce bien payé ou mal payé, ceci est une autre histoire, c'est aux agriculteurs de défendre leurs intérêts!

3005 Je peux vous dire cependant, sans trahir de grands secrets, que l'on paie au Québec parmi les prix les plus bas au monde, en matière de loyer d'éoliennes pour des agriculteurs dans des pays occidentaux, donc je dirais que nos agriculteurs sont rémunérés, normalement rémunérés mais que c'est un prix relativement de base et que ce n'est pas là en tout cas une retombée économique considérable pour la communauté, pour les agriculteurs qui se trouvent  
3010 ainsi locataires ou locateurs d'emplacement d'éoliennes.

Pour la question maintenant de la municipalité, alors la municipalité, comme l'a très bien expliqué le maire de Baie-des-Sables se trouve prise à rebrousse-poil, c'est-à-dire devant un fait accompli. Ce n'est pas machiavélique comme stratégie, nous n'accusons personne, je crois  
3015 même que c'est la façon dont les appels d'offres ont été montés qui a conduit à ce comportement normal d'entreprise privée, mais dans les faits, la municipalité, les municipalités du Québec qui sont confrontées à ce type de projet éolien, massif, de très grande envergure, se retrouvent en sandwich entre d'une part elles-mêmes qui voudraient s'ajuster, réagir au promoteur et d'autre part des promoteurs qui ont déjà signé avec des agriculteurs non  
3020 coordonnés.

Je voudrais vous rappeler qu'au moment où on se parle aujourd'hui, il n'y a aucune association d'agriculteurs qui aide ces agriculteurs. La CGIRE qui est une initiative de la région de Mont-Joli, un genre de coopérative, d'assistance au milieu agricole pour structurer des  
3025 projets éoliens, bien, c'est une émergence d'initiatives locales, ou avec l'UPA qui commence actuellement à envisager d'aider les agriculteurs, de conseiller les agriculteurs.

Mais dans les faits, au moment où se parle aujourd'hui, il n'existe pas de regroupement qui puisse aider les agriculteurs à négocier de façon éclairée avec ces promoteurs.  
3030

Et du côté donc des municipalités, on est un peu dans la même situation que les agriculteurs eux-mêmes, les petites municipalités rurales qui n'ont pas la taille de Matane ou de grandes municipalités comme, je sais pas, London en Ontario ou Sudbury ou Vancouver, eh bien, la petite municipalité ici doit se débrouiller toute seule et elle n'est point aidée par  
3035 personne dans ce difficile débat.

Le gouvernement du Québec a manqué à ses obligations en matière de fiscalité municipale, donc les municipalités comme Baie-des-Sables sont totalement désarmées pour exiger quoi que ce soit des promoteurs éoliens, et se retrouvent donc avec deux (2) mandats, et  
3040 je m'approche de ma conclusion, avec deux (2) défis, d'une part déjà répartir la richesse sur des personnes qui ne vont pas être payées par loyer pour les éoliennes qu'ils acceptent.

3045 Monsieur le maire a très bien expliqué, et c'est extrêmement typique dans le cas de Baie-des-Sables, je pense même que ça va être un exemple au Québec, où jamais aucune communauté n'aura été autant affectée dans son ensemble, je parle de l'ensemble de la population, par un projet éolien. Or, techniquement parlant, les seules personnes qui reçoivent des revenus de cette opération-là sont les propriétaires terriens qui vont avoir les éoliennes.

3050 Il est facile de démontrer, monsieur le maire l'a très bien fait, comment en fait les voisins immédiats de ces fameux agriculteurs, ou même les résidents du village, vont en fait être affectés. Qui prend en charge l'avenir, les revenus, les retombées, la justice, l'équité pour ces citoyens qui ne reçoivent pas de loyer; seule la municipalité peut le faire. Et c'est là où nous sommes préoccupés de ce modèle de développement puisque la municipalité est sans ressource et peut très difficilement négocier avec un promoteur, surtout quand les contrats sont déjà signés.

3055 Vous voyez, vous avez entendu monsieur le maire tout à l'heure dire, nous espérons que, nous sommes en train de négocier ceci, mais c'est évidemment une situation très délicate. Il est un peu tard pour négocier alors que tout est signé, d'une certaine façon.

3060 Et d'autre part – alors déjà, si vous voulez, il y a un problème de dédommager. C'est-à-dire que les retombées financières qui vont tomber dans la municipalité de Baie-des-Sables sont une rémunération juste et équitable pour l'envahissement et l'impact visuel, parlons là maintenant d'impact environnemental, impact visuel qui est le principal impact des projets éoliens, eh bien, pour dédommager, pour atténuer l'impact visuel de ça, le seul bras collectif possible, c'est la municipalité.

3070 Or, la municipalité aura très très peu de revenus à distribuer, monsieur le maire vous a donné les chiffres; divisez-le par le nombre de foyers ou de personnes et vous allez voir que par année, c'est très très faible, je dirais donc pour les gens, les autres citoyens qui ne sont pas concernés.

3075 Enfin, et je termine là-dessus, les surprises potentielles. La municipalité est elle-même désarmée pour négocier ou faire face à ce qui pourrait arriver dans des opérations de parc éolien. Or, ça ne s'est jamais fait encore au Québec à un degré où ça va se faire à Baie-des-Sables.

3080 Je voudrais vous rappeler que les éoliennes de Saint-Ulric et de Cap-Chat ne se font plus, ne se fabriquent plus; elles sont trop petites et technologiquement désuètes. Les nouvelles machines qui arrivent sont des machines deux (2) fois plus grosses, deux (2) fois plus lourdes, et la génération suivante de machines est trois (3) fois plus grosse ou quatre (4) fois plus grosse et quatre (4) fois plus lourde.

Un fardier qui transporte une nacelle d'éolienne transporte en fait maintenant soixante-dix tonnes (70 t). C'est plus de deux (2) fois plus que les anciens transports.

3085 Vous devez savoir également qu'une municipalité possède des routes qui sont soit de  
juridiction du ministère des Transports, soit de juridiction municipale. Lorsque cinquante (50) ou  
soixante (60) fardiens de ce type-là vont traverser des routes municipales et les défoncer, je  
pose simplement la question, qui va payer pour les routes à réparer? La municipalité a-t-elle  
3090 des ententes suffisamment claires avec les promoteurs, des revenus, des retombées, de  
n'importe quelle nature, pour lui permettre de faire face à non pas, même pas à des revenus qui  
lui seraient justes et équitables mais à des coûts qui vont lui apparaître?

Et je termine en citant le petit exemple mais qui, à mon avis, est assez parlant, des  
pales d'éolienne désuètes que l'on trouve de plus en plus dans nos régions. Alors les  
3095 promoteurs ou les fabricants d'éoliennes vont vous dire qu'une pale d'éolienne ou un jeu de  
pales, une éolienne a trois (3) pales, c'est fait pour la vie de l'éolienne. Dans la pratique,  
quelques fois ce n'est pas vrai, il y a des éoliennes dont le jeu de pales doit être changé avant  
le cycle de vingt (20) ans.

3100 Ou bien, et ça s'est passé dans le cas de Matane, et de Saint-Ulric et de Cap-Chat, des  
éoliennes peuvent avoir des bris majeurs à un point tel qu'on la démonte et que l'on récupère  
les pales ou on les change par des nouvelles. Mais on se retrouve avec des pales, des grands  
morceaux de plastique qui sont très très grands, tellement grands que personne n'en veut;  
aucun centre d'enfouissement n'en veut, personne n'en veut. Et le promoteur ne veut pas non  
3105 plus la déplacer parce que c'est extrêmement coûteux.

Alors jusqu'à maintenant, que fait-on dans ce cas-là, eh bien, on la donne élégamment à  
des municipalités bienveillantes. C'est-à-dire qu'on fait un cadeau à un maire qui pourrait par  
exemple avoir la brillante idée de s'en servir comme une devanture ou comme une annonce  
3110 publicitaire ou promotionnelle de son village à l'entrée du village. C'est tout à fait intéressant,  
mais ce que je peux vous dire, c'est que le cadeau véritable, c'est pour le promoteur qui est pris  
avec sa pale; parce que lui, s'il avait à se débarrasser de ladite pale, ça lui coûterait très cher.

Alors ce que je veux simplement dire, c'est que voilà un exemple d'autres coûts ou  
3115 impacts environnementaux qui pourraient être générés au cours de la vie de l'exploitation d'un  
parc, et qui sont mal pris en compte par les municipalités, tout simplement parce que les  
ressources qu'ils ont, les expertises, les compétences, le support du gouvernement sont faibles,  
les capacités de négocier des accords justes et équitables avec les promoteurs sont faibles, les  
outils fiscaux qu'ils ont sont très très très limités. En d'autres termes, les municipalités elles-  
3120 mêmes sont prises dans une espèce d'étau dont il n'est pas facile de se défaire.

Et je laisse à la réflexion, pour d'autres projets, ces quelques constatations, sous forme  
davantage d'inquiétudes que de solutions immédiates. Merci.

3125 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci, monsieur Chaumel.

3130 Vous mentionniez tout à l'heure que le prix payé ailleurs aux locataires ou aux agriculteurs était nettement supérieur que ce qu'on retrouve ici, j'aimerais savoir si vous avez des données que vous pourriez nous communiquer à ce sujet-là.

**PAR M. JEAN-LOUIS CHAUMEL:**

3135 Écoutez, les données sont principalement en Angleterre, en Écosse ou en France, où nous savons ce qui est le loyer qui est payé. Il est grosso modo au moins deux (2) fois supérieur à ce que l'on pratique ici.

3140 Maintenant, il faut cependant, comment dirais-je, dire que les terres, le prix des terrains, l'immobilier coûte de toute façon beaucoup plus cher. Donc je ne dis pas que le loyer, ni que les pratiques commerciales des promoteurs ici sont déraisonnables, je ne pense pas. Je pense qu'elles sont justes et équitables.

3145 Ce que j'attire simplement votre attention, c'est sur le fait de dire que globalement, quand nous ajoutons ces prix payés par le promoteur à la communauté, sous différentes formes, ces prix ne sont pas élevés au Québec. Il faut pas qu'on nous dise que l'on laisse beaucoup d'argent dans les communautés, non, on ne laisse pas beaucoup d'argent dans des communautés, principalement Baie-des-Sables qui n'auront aucune usine de fabrication de quoi que ce soit ici.

3150 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Samak.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

3155 Oui, merci beaucoup, monsieur Chaumel, pour la présentation.

3160 Juste pour enchaîner avec la question concernant les prix, est-ce que c'est pas aussi, à part du fait que le prix de terres en Angleterre, ou en France, ou en Europe de l'Ouest est plus cher qu'ici, mais est-ce que c'est pas aussi le fait que la valeur ultime de référence, c'est-à-dire le prix payé pour l'électricité, également, on paie beaucoup plus cher en Grèce, en Irlande, au Portugal, et j'ai choisi ces pays à raison, qu'ici.

3165 Je crois que le Québec et le Manitoba, on est toujours les gens qui paient le plus bas prix pour l'électricité et donc, c'est un prix qui va se répercuter sur tout le reste. Est-ce que ça aussi, ça n'a pas d'incidence sur ce qu'un promoteur pourrait payer?

**PAR M. JEAN-LOUIS CHAUMEL:**

3170 Oui, vous avez raison. Ceci étant dit, on l'a dit tout à l'heure, monsieur le maire a dit que si jamais, enfin, dans les négociations qu'il a avec le promoteur, il semblerait, je répète, je n'invente pas, c'est ce qu'on a dit tout à l'heure, que si jamais le promoteur avait su qu'il avait telle royauté supplémentaire à donner à une municipalité, il aurait monté son prix. C'est donc exact. Donc il avait une certaine marge de manoeuvre.

3175 Je voudrais vous dire que la façon dont, comment dirais-je, les appels d'offres ont été créés au Québec, ont été créés sur une compétition sur le prix, un prix très bas, et je voudrais quand même vous rappeler une anecdote, monsieur le Commissaire, c'est que Hydro-Québec lui-même a été étonné et charmé par le très bas prix qu'il a eu pour le fameux contrat de mille mégawatts (1000 MG).

3180 Donc là-dessus, je vais défendre d'une certaine façon les promoteurs, dont Cartier énergie; ils ont très correctement joué, excusez-moi, la "game", enfin les règles du jeu que leur imposaient les appels d'offres, à savoir un prix le plus bas possible. Et ce prix a été plus bas que ce que pensait Hydro-Québec.

3185 Est-ce que je dois bien comprendre qu'Hydro-Québec aurait été prête à payer un petit peu plus cher, par exemple au lieu de six cents et demie (6 ½ ¢), sept cents (7 ¢) ou sept cents et demie (7 ½ ¢), et ce faisant, aurait permis des retombées et des royautés un peu plus élevées aux communautés locales? Je pose juste la question.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

3195 Mais donc, j'aimerais approfondir cette question. Donc ce que vous dites, c'est que le développement de cette filière selon le mécanisme régulateur du prix de marché va toujours laisser beaucoup à désirer, en termes de véritables compensations pour ceux qui seront lésés quelque part par la filière.

3200 Alors est-ce que vous appelez à des considérations extramarchandes qui viennent à tempérer l'utilisation du prix comme mécanisme, là, d'allouer des projets, et ce serait de quel ordre, ces considérations extramarchandes?

**PAR M. JEAN-LOUIS CHAUMEL:**

3205 Nous militons ou nous croyons que le Québec devrait, comment dirais-je, ne pas utiliser une seule et unique voie du développement du secteur éolien. Pour des raisons d'économie d'échelle que nous connaissons, pour des régions comme la Baie James, probablement qu'il est souhaitable que de très grands projets soient structurés et développés, et par le secteur privé, pourquoi pas.

3210

Mais nous voudrions rappeler qu'il s'est développé de façon différente au Danemark, dans certaines régions pauvres d'Espagne et etc., et ailleurs. Que pour le moment, nous ne faisons absolument aucune place aux projets communautaires au Québec, ni aux initiatives de MRC, c'était même quasiment interdit ou enfin, impossible à réaliser.

3215

Donc je dirais qu'on souhaiterait davantage d'ouverture, je dirais, de stratégies possibles de développement, où on conserve encore peut-être la possibilité de certains grands projets qui sont particulièrement adaptés à des grands promoteurs privés, étrangers, etc., mais où on accepterait aussi d'autres formes de projets qui permettraient aux communautés, notamment, d'avoir un contrôle un peu meilleur sur ce développement éolien.

3220

Je voudrais vous rappeler que la logique d'un grand projet dont le financement vient de Londres, de New York ou de Toronto fait en sorte que l'investisseur – je voudrais que vous rappeliez que Cartier énergie par exemple est un regroupement qui a lui-même derrière lui des investisseurs non québécois. Eh bien, il est évident que les capitaux décident, si vous voulez.

3225

Si l'État québécois ne veut pas se mêler du développement éolien et laisse le secteur privé étranger, de surcroît, faire ce qu'il veut, d'une certaine façon, la loi du marché au Québec, il faut pas s'étonner que les communautés québécoises se retrouvent étranglées par des règles qu'ils ont de la difficulté à contrôler.

3230

Alors je ne remettrai pas en cause ce développement, je pense que nous avons appris tous collectivement de ça, je pense qu'on a été un peu dans le pendule extrême de ce côté-là, j'espère que les prochains appels d'offres vont être plus modérés, ouvrir la porte à d'autres voies possibles de développement de projets éoliens, permettant à des communautés d'être coactionnaires par exemple, partenaires dans des développements, plutôt que simple spectateur comme on se retrouve ici.

3235

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

3240

Une dernière question, et je l'ai déjà posée à l'intervenant avant! Est-ce qu'il y a des entraves, actuellement, soit d'ordre de tradition de pratiques, ou réglementaires, qui empêchent l'émergence des entreprises, formule coopérative, ou des municipalités qui s'associent pour créer une société comme au Danemark par exemple, et qui deviennent l'instrument de la mise sur pied de projets comme ça?

3245

**PAR M. JEAN-LOUIS CHAUMEL:**

La réponse est très simple, c'était impossible. C'est pas qu'il existe peut-être des entraves, c'est que les entraves sont totales. La façon dont les derniers appels d'offres étaient structurés, écrits, et la gymnastique, si vous voulez, qui présidait à ces appels d'offres rendait en fait tout espoir impossible à des communautés de se structurer dans les temps nécessaires, etc., etc.

3250

3255 Je pense qu'il y a des démarches qui sont faites ces semaines-ci, actuellement, par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec, de la Fédération canadienne des municipalités pour – je voudrais vous rappeler que l'Ontario vient d'ouvrir un appel d'offres très très important dont une part, un quota de cet appel d'offres est réservé à des projets de plus petite taille. Donc malheureusement, jusqu'à maintenant, c'était effectivement impossible.

3260 D'autre part, je voudrais vous rappeler quand même, et ça, les promoteurs privés vous le diront mieux que moi, qu'il est aussi un petit peu facile de rêver, quand on est une communauté, de développer un projet éolien soi-même.

3265 Il faut savoir que même un petit projet éolien au Québec coûte, écoutez, vingt (20 M\$) à vingt-cinq millions de dollars (25 M\$) minimum. Donc vingt-cinq millions de dollars (25 M\$), même quand vous êtes une MRC, je parle même pas d'une municipalité, il faut les trouver, il faut les emprunter, il faut passer des règlements d'emprunt.

3270 Donc je dirais, il y a toutes sortes de solutions, dont des projets par exemple conjointement avec des promoteurs privés, des projets conjoints, municipalité-promoteur privé, des projets exclusivement menés par des MRC ou des municipalités, enfin toutes sortes de panoplies de solutions.

3275 Mais il faut espérer que les prochains appels d'offres auront des règles qui vont aller dans le sens que vous dites, c'est-à-dire faciliter des mises au point de projets par des communautés, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

3280 Je vais tricher, madame la Présidente, juste une petite question, vraiment la dernière.

3285 Évidemment, il y a des gens qui disent que l'effort de recrutement de capital, payer le loyer, etc., de l'argent, quand le secteur privé est engagé, le secteur privé assume les risques, paie le loyer de l'argent et que, finalement, c'est un effort financier évité pour la bourse publique à travers Hydro-Québec ou les municipalités. En contrepartie, il y a un effort, en termes de recrutement d'argent et des risques qu'on évite en invitant le secteur privé à faire avec cet investissement en amont.

3290 Or, ma question, si les formules comme coopératives ou intermunicipales de développement voient le jour, en quoi ça va permettre une meilleure insertion pour éviter les constats que vous avez mentionnés tantôt? Parce que de toute façon, elle va avoir un loyer d'argent à payer sur le capital, etc., etc.



**PAR M. JEAN-LOUIS CHAUMEL:**

3295

Oui, mais la structure des grands projets est une structure extrêmement coûteuse. Moi, je peux juste vous donner un exemple en terminant, très concret, très pratique, d'un CLD ou SADC, un organisme de développement régional que je nommerai pas, qui, il y a quelques jours, et j'étais stupéfait devant ce qui s'est passé sous mes yeux, le directeur général a réuni son personnel, il leur a dit, mes chers collègues, ils étaient quatre (4), hommes et femmes, deux (2) hommes, deux (2) femmes, jusqu'à maintenant vous avez fait du rural et du forestier.

3300

Traduisez par là, c'est le directeur de l'organisme de développement régional qui dit ça à ses employés. Depuis dix (10) ans, vous supportez des projets d'entreprises dans notre région qui sont essentiellement, quoi, forestières et rurales, agricoles, d'accord. Eh bien je vous annonce que par décision du conseil d'administration, à partir de demain, il y a un nouveau secteur dans lequel vous allez devoir travailler, c'est l'éolien; que ça vous plaise ou non, c'est comme ça.

3305

3310

Donc toi, le comptable, tu vas travailler aussi en comptabilité de projets éoliens, toi, la femme qui s'occupe de redresser des entreprises, tu vas travailler à redresser des entreprises mais qui touchent l'éolien.

3315

En d'autres termes, voilà une opération régionale, sans argent, sans investissement, où un décideur local décide d'orienter ses ressources humaines, ses compétences, sans investissement autre que le savoir-faire régional dans ce nouveau secteur qu'est le secteur éolien.

3320

Tout ça pour vous dire, si vous voulez, que les grands projets focalisent toute la logique économique sur le loyer de l'argent, et curieusement, je vous signale que tout devient très cher; les études d'ingénierie coûtent des prix faramineux; les études environnementales, "sky is the limit". Parce que c'est Toronto qui paie et ça se mesure en millions.

3325

Alors que lorsqu'on est sur des projets plus petits, plus modestes, tout est plus serré, on met plus à profit des participations régionales, des petits fonds régionaux, des développeurs régionaux, et je dirais que la structure de financement est un peu différente.

3330

Mais je ne voudrais pas non plus laisser croire qu'il est facile pour des petites communautés de développer des projets éoliens, je pense que c'est un très gros défi. Je voudrais simplement dire que probablement on s'oriente vers un mélange plus harmonieux entre les solutions.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3335

Madame MBatika.

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

3340 J'ai une question, je pense qu'avec votre expertise, vous êtes en mesure de rassurer les gens, si vous avez des résultats sur les effets des éoliennes sur la santé humaine.

**PAR M. JEAN-LOUIS CHAUMEL:**

3345 Oui. Écoutez, un médecin me disait l'autre jour que la grande partie des maux mêmes physiques que l'on a dans nos hôpitaux aujourd'hui sont somatisés, c'est-à-dire – bon. Et malheureusement, je dois vous dire, et je vais citer un exemple qui vient de l'Île-du-Prince-Édouard, pas du tout d'ici, le jour où les gens de l'Île-du-Prince-Édouard se sont aperçus que monsieur Irving, qui possède à peu près la moitié de l'île, avait décidé de mettre un paquet d'éoliennes sur son île, sur ses terres, contre la volonté de qui que ce soit, subitement, 3350 subitement, des résidents qui venaient d'acheter des résidences secondaires ont découvert qu'il était vraisemblable que des études médicales démontreraient que les éoliennes pouvaient générer des infrasons graves pour la santé humaine.

3355 En d'autres termes, ces gens-là sont des médecins de Boston qui venaient d'acheter des résidences secondaires à l'Île-du-Prince-Édouard. Ils ont dit, très bien, on ne peut pas gagner la bataille autrement, bien, on va la gagner par des prétentions de santé.

3360 En d'autres termes, et je conclus là-dessus, je ne dis pas que les éoliennes n'ont aucun impact ni sur la faune aviaire, ni sur la santé des gens, mais je vous dis qu'en termes environnemental, c'est une donnée qui est connue et je peux rassurer ici la population de Baie-des-Sables s'il le faut, le principal et le grand enjeu environnemental de l'éolien, c'est clair, c'est net, c'est prouvé et c'est connu à travers le monde, c'est l'impact visuel.

3365 Mais attention, si l'impact visuel est mal toléré, mal digéré, mal présenté aux populations, mal supporté, il peut curieusement se transformer en des manifestations de rejet des projets éoliens qui peuvent prendre toutes sortes de formes, y inclus des craintes, probablement exagérées, sur la santé, sur toutes sortes de choses. Et c'est possible que des gens aient mal à la tête à cause d'éoliennes; est-ce que c'est à cause de l'éolienne ou à cause du stress que lui cause l'idée que l'éolienne va diminuer la propriété, vous voyez ce que je veux dire! 3370

3375 Mais soyons clair, même les données sur la faune aviaire que nous avons actuellement au Québec sur des éoliennes qui fonctionnent au Québec, je ne parle pas de données qui viennent des États-Unis, de Californie ou de données du Danemark, mais les données sur la faune aviaire que nous avons au Québec, à partir d'éoliennes effectivement en opération, démontrent que les risques sont extrêmement, extrêmement faibles.

Quant aux données sur la santé des gens, là encore, il n'y a aucune évidence scientifique que les éoliennes sont ou aient pu créer un quelconque problème de santé.

3380 Attention, je parle de problèmes réels de santé immédiat, mais je parle pas de problèmes  
nécessairement créés ou somatisés, des problèmes d'angoisse ou de crainte liés aux projets  
éoliens.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

3385

Ça a marché, à l'Île-du-Prince-Édouard, monsieur Irving a renoncé, je crois?

**PAR M. JEAN-LOUIS CHAUMEL:**

3390

Bien, c'est plus compliqué que ça. Non, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard,  
très astucieusement, et voilà encore un modèle, vous voyez que le Canada et d'autres  
provinces que le Québec trouvent des solutions, je peux vous informer, il y a quelques jours, le  
gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard vient de proposer à ses citoyens, parce que vous  
savez que le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a décidé de mettre presque cent pour  
3395 cent (100 %), d'ici dix (10) ans, de l'énergie de l'Île-du-Prince-Édouard en énergie éolienne,  
alors pour essayer de convaincre les populations d'accepter ça, dans une communauté, il a  
proposé aux habitants de la communauté d'investir dans un parc éolien à partir des fonds de  
retraite que la communauté détient.

3400

Et c'est une façon, évidemment, assez astucieuse, d'essayer justement d'impliquer les  
gens, mais en même temps, de s'assurer qu'ils vont obtenir les bénéfices financiers de l'effort  
qu'ils font pour.

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

3405

Merci. C'était pour rassurer les gens, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3410

Merci, monsieur Chaumel, c'était très intéressant.

---

**CORPORATION DE GESTION INTÉGRÉE DE LA RESSOURCE ÉOLIENNE INC.**

3415

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors j'inviterais maintenant notre dernier intervenant qui est monsieur Louis Drainville.  
Alors monsieur Drainville est avec la Corporation de gestion intégrée de la ressource éolienne  
3420 inc.

Nous nous excusons de l'heure tardive, mais je pense que les présentations ce soir étaient toutes très intéressantes. Bonsoir.

3425 **PAR M. LOUIS DRAINVILLE:**

Bonsoir, madame la Présidente, c'est le cas de le dire, bonsoir. Je m'attendais même pas à passer ce soir, je pensais, j'avais dans l'idée que j'irais me coucher après cette présentation mais tant mieux si ça peut être fait.

3430

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Si vous êtes d'accord, on va le faire ce soir.

3435 **PAR M. LOUIS DRAINVILLE:**

J'ai aucun problème avec.

3440

Maintenant, je vous remercie de pouvoir m'entendre ce soir et aussi dans le cadre des audiences, autrement pour vous faire un portrait de la situation au niveau de la CGIRE et du pourquoi de notre présence ici.

3445

C'est que la CGIRE a été créée dans le mouvement du développement éolien, dans la mesure où les événements qui se sont produits ont suscité du questionnement de la part de différents intervenants du milieu agricole, forestier, des propriétaires de lots, des municipalités, des organismes ou des entreprises qui sont susceptibles d'être intéressés et mobilisés par le développement éolien que l'on voit depuis l'annonce du premier mille mégawatts (1000 MW), mais qu'on a eu aussi dans le cadre du premier cent mégawatts (100 MW) installé dans le cadre du projet du Nordais.

3450

Alors cette présentation est appuyée d'un document qui a été déposé, à l'intérieur duquel on retrouve des éléments d'information qui touchent mon expérience dans le milieu, aussi des éléments en matière d'intérêt.

3455

Et aussi la base de la présentation tient compte de deux (2) des mémoires qui ont été déposés au cours de l'année 2004 dans le cadre, dans un premier temps, du projet du Suroît où la CGIRE a déposé un mémoire qui faisait état des problématiques ou qui manifestait son désaccord avec l'implantation du projet du Suroît et puis qui revendiquait davantage de déploiement éolien, et aussi dans le cadre de la Commission sur l'économie et le travail qui a été présenté au Parlement du Québec assez récemment, en janvier dernier, en tout cas la commission a reçu les mémoires en janvier mais les présentations ont eu lieu en mars ou en avril, dernièrement.

3460

3465 Alors bon, mon expérience dans le dossier éolien repose essentiellement sur ma connaissance du milieu agricole, du milieu forestier. Je suis agronome et biologiste, j'exerce dans le milieu depuis 1994 et j'ai une entreprise de services conseils en agriculture, environnement et développement éolien.

3470 Développement éolien, c'est un secteur qui s'est ajouté depuis 1998-99, mais depuis 94, mon entreprise effectue des services auprès d'entreprises agricoles, du secteur de Saint-Ulric, en commençant par Saint-Ulric, Petit-Matane, et présentement, on peut penser que dans la MRC de Matane, on travaille auprès de soixante-quatre (64) entreprises agricoles, et principalement axés sur les services en agroenvironnement.

3475 C'est-à-dire que l'axe de base est essentiellement la réalisation de plan agro-environnemental de fertilisation, auquel s'attachent une évaluation et connaissance approfondie du milieu environnemental mais aussi du milieu agricole, connaissance sur les sols.

3480 D'ailleurs, la parcelle qui vous intéressait tantôt, à la question à monsieur, lorsque vous avez questionné monsieur le maire, apparaît ici dans le plan agro-environnemental de la ferme de monsieur Ouellet et auquel une description est attachée au niveau de la physicochimie des sols.

3485 Alors effectivement, bon, je travaille beaucoup avec le milieu agricole. Toutefois, lorsque le dossier du développement éolien s'est intégré à la notion agricole et forestière, et faunique de mes interventions, est apparue, ce que je pourrais qualifier, une variable différente, c'est qu'un promoteur nous a approchés et puis à ce moment-là, on a travaillé en lien avec un promoteur et on a pris connaissance un peu plus du fondement même des impacts du développement éolien parce qu'on y goûtait, parce qu'on était dedans.

3490 Et aussi, on a pris aussi une connaissance des impacts en matière de développement régional, en matière de développement local. Et puis ces impacts-là, nous, on a voulu les manifester aussi à une plus grande échelle, au sein des interventions qu'on faisait en matière de développement régional. C'est-à-dire qu'on était capable de goûter et de peser certaines limites qu'on observait, des ententes de gré à gré qui possédaient certaines limites, certains avantages aussi, et qu'on additionnait de limites en limites, et qu'on faisait un portrait de la situation.

3500 Et lorsqu'on se regroupait, le comité de travail qui était essentiellement, au départ, le Comité éolien Mitis-Matapédia, on se rendait compte, bon, que certains irritants s'additionnaient un à l'autre et lorsqu'on a fait l'addition de l'ensemble de ces irritants-là, on a décidé de former la CGIRE, qui est une corporation qui est fondée sur les préoccupations des gens du milieu et qui manifeste clairement l'intérêt que le milieu a à se prendre en main relativement au déploiement et aux investissements éoliens qui peuvent être faits.

3505

Il a été question de plusieurs partenariats possibles, c'est des scénarios effectivement qui sont analysés, la CGIRE actuellement travaille sur les études de vent associées à trois (3) sites, au sein de la Mitis, la Matapédia ainsi que de Rimouski-Neigette, et aussi, est intéressée par différents autres secteurs.

3510

Il faut mentionner aussi que la CGIRE est une corporation sans but lucratif. Elle fonctionne à la base par les mégawatts des bénévoles mais aussi par de légères contributions qui viennent des contributions du milieu, via les cotisations des membres, mais aussi via des services qui peuvent être offerts aux différents partenaires potentiels.

3515

Alors le premier constat qui a été fait a été de créer la CGIRE pour que les gens du milieu aient une préoccupation de base à l'intérieur du développement éolien et que cette préoccupation-là puisse être manifestée au sein des différents organismes ou représentations auxquels on était invité à aller rencontrer les gens.

3520

On n'a qu'à penser aux municipalités qui nous ont convoqués de façon importante, les MRC le font. L'exercice que l'on voit ici présentement d'audiences publiques, je qualifierais ces audiences-là d'être, en fait dans le cadre du dossier du parc de Baie-des-Sables, est très intéressant.

3525

Nous, on a eu un peu, on a fait le même exercice dans un cadre, on est même venu ici rencontrer Baie-des-Sables dans le cadre du projet éolien, on a fait l'exercice aussi au sein de la MRC de Matapédia, au sein d'une municipalité au sein de la MRC Rimouski-Neigette. En bref, peut-être au moins cinq (5) à dix (10) rencontres municipales qui ont été faites pour expliquer les tenants et aboutissants du développement éolien.

3530

Et avant cela, avant même l'existence de la CGIRE, mon entreprise de même que l'UQAR avaient rencontré et avaient sollicité, on parle de 2002 à ce moment-là, on avait sollicité les SADC, les CLD des différentes régions qui étaient concernées par l'implantation de parcs éoliens pour solliciter des rencontres d'information et solliciter du budget, et à ce moment-là, on avait reçu des fins de non-recevoir; c'est-à-dire que le momentum éolien était pas encore créé à ce moment-là, ce qui est pas le cas actuellement.

3535

Alors au sein du document que j'ai déposé, vous remarquerez que vous avez les lettres patentes de la CGIRE, qui décrivent clairement que la CGIRE est un organisme sans but lucratif.

3540

Alors dans le premier appel d'offres, après, pas dans le premier appel d'offres – oui, effectivement, dans le premier appel d'offres, on a fait quand même une observation des forces et des limites, et lorsqu'on a rencontré, et pour établir le premier mémoire auprès de la Régie de l'énergie, lorsqu'on a rencontré la Régie de l'énergie, ce qu'on leur a dit essentiellement, on a manifesté beaucoup d'inquiétude via le projet du Suroît, mais on manifestait aussi une certaine inquiétude par rapport au développement éolien actuel.

3545

3550 Et la première inquiétude, vous l'avez mentionnée à plusieurs reprises, était  
relativement à l'impact, des impacts environnementaux qui touchaient des éléments du  
paysage.

3555 On avait aussi, il a été question aussi des traverses de cours d'eau, qui a déjà été  
question lors des autres présentations, et lorsque nous, on attribuait aux impacts, lorsqu'on  
regardait les impacts environnementaux, notamment ceux associés au paysage, on se  
demandait de quelle façon ces impacts-là pourraient être atténués ou de quelle façon le milieu  
pourrait avoir la contrepartie de ces impacts-là.

3560 Alors la première chose pour laquelle on a manifesté un certain engouement, c'est  
d'associer aux impacts environnementaux ce que le gouvernement est en train de faire, un  
crédit environnemental. Dans la mesure où actuellement, le parc, l'ensemble des mille  
mégawatts (1000 MW), sur une base de crédit de gaz à effet de serre évité, de CO<sub>2</sub> évité, va  
générer, et là, je vous ai indiqué, à l'intérieur du document que j'ai déposé, les courriels qui ont  
été adressés entre mon entreprise de même qu'Hydro-Québec, en 2003, relativement au CO<sub>2</sub>,  
3565 au gaz carbonique évité, suite à l'implantation du parc éolien Le Nordais, et si on fait une  
équation relativement simple, une règle de trois (3), on se rend compte qu'en 2003, ce qui était  
calculé, c'est que le parc éolien de mille mégawatts (1000 MW) générerait six cent cinquante  
mille tonnes (650 000 t) de CO<sub>2</sub> évité par année.

3570 Présentement, les sources indiquent que le prix du CO<sub>2</sub> évité est de l'ordre de dix  
dollars (10 \$) la tonne, alors on peut penser à un petit budget de six millions cinq cent mille  
(6 500 000 \$), ça c'était sur une efficacité de vingt pour cent (20 %). Aujourd'hui, l'efficacité  
estimée des parcs éoliens qui sont installés, c'est à trente-six virgule cinq (36,5 %), alors on  
peut penser que c'est près du double, en matière de CO<sub>2</sub> évité.

3575 Et puis si on fait un parallèle aussi aux différentes interventions, et puis il en a été  
question encore un peu plus tôt, de l'aspect de l'étude d'impact, en fait des audiences qu'on voit  
aujourd'hui, moi j'ai participé aussi cet après-midi aux audiences potentielles qui ont lieu  
relativement aux lignes de transport d'Hydro-Québec pour connecter le parc éolien de Baie-des-  
3580 Sables, qui est un élément environnemental aussi attribuable à ce parc, sauf qu'on étudie dans  
un autre cadre de référence, et où on a encore des impacts sur le paysage, parce qu'ils veulent  
rajouter une autre ligne de transport.

3585 Alors nous, on se demande en quel honneur les municipalités qui sont concernées,  
comme Baie-des-Sables, ou autres organismes, comme le Conseil régional de l'environnement,  
ou autres partenaires, ou autres représentants, qui vont subir les impacts environnementaux,  
n'auront même pas droit au crédit environnemental, qui sont calculés, qui sont réservés à  
Hydro-Québec.

3590 Alors ça, ça a été la première grande directive qu'on a voulu établir lors des premières  
représentations, c'est-à-dire qu'il y a énormément de sous d'impliqués à l'égard, et de perte

3595 environnementale associée à l'implantation de parcs éoliens; toutefois il y a une contrepartie, il y a des crédits environnementaux, et la règle de trois (3) est relativement simple, ça devrait revenir aux gens du milieu, c'est-à-dire Baie-des-Sables et autres organismes du milieu, ou encore des MRC, des municipalités.

3600 Même nous, ce qu'on manifestait, c'est que dans le cadre des premières représentations qui ont été déposées dans le cadre du Suroît, on disait simplement que les crédits environnementaux devraient être utilisés comme moteur de développement, de développement associé au déploiement éolien; c'est-à-dire que ça deviendrait une mise de fonds du milieu pour que le milieu devienne propriétaire de parcs éoliens.

3605 Alors c'est, dans un premier temps, les conclusions du premier mémoire qui a été déposé dans le cadre du projet du Suroît à la Régie de l'énergie. Et vous avez aussi des annexes, là, qui indiquent les communications qui ont lieu avec, à ce moment-là, dès 2003, relativement aux crédits environnementaux.

3610 Le comité ou la CGIRE a poussé ses réflexions, c'est-à-dire qu'il y a eu une deuxième audience, il y a eu une deuxième demande de mémoire qui a été faite, celle-là par le Parlement du Québec dans le cadre de la Commission sur l'énergie et le travail.

3615 Et là, la CGIRE, compte tenu de l'ensemble des événements qui se bouscuaient, compte tenu de l'ensemble des observations, notamment aussi des observations privilégiées que je pouvais faire, moi, sur le terrain via mes clients, j'ai ici dans la boîte minimum quinze (15) dossiers, quinze (15) plans agro-environnementaux de fertilisation où on retrouve les puits localisés pour la municipalité de Baie-des-Sables, on retrouve les marais, on retrouve beaucoup d'information environnementale qui touche les entreprises agricoles concernées par l'implantation de parcs éoliens.

3620 C'est aussi l'ensemble des caractéristiques de sol; on n'a qu'à penser aux analyses physicochimiques, pH, bilan phosphore. Notamment, il est peut-être intéressant de savoir que sur les surfaces cultivées, il y aura un impact, et relativement au bilan phosphore des entreprises agricoles, quel sera l'impact; de quelle façon les choses vont être calculées ou reconsidérées. L'implantation d'éoliennes, qui va payer pour refaire tous les plans agro-  
3625 environnementaux relativement à l'implantation de parcs éoliens.

En somme, il y a énormément d'impacts ou de petits impacts qui sont pas comptabilisés.

3630 Et là, j'arrive aussi à un autre élément, c'est qu'à l'intérieur de l'ensemble des événements qui se bouscuaient, la CGIRE a voulu faire un exercice de forces et limites, c'est-à-dire côté mythe et réalité. Est-ce que c'est vrai, tout ce qu'on prétend relativement au déploiement éolien ou s'il y a des demi-vérités, ou s'il y a des vérités, bien, quelles sont-elles.



3635 Et là, nous, on s'est questionné, on a fait l'exercice, et on a présenté un mémoire à la Commission sur l'énergie et le travail, et essentiellement, je vais vous en dresser les grandes lignes.

3640 Le développement éolien, ce qu'on mentionnait ou ce qu'on pense, le développement éolien est réalisé de concert avec les populations concernées. Monsieur le maire a manifesté un certain désaccord, c'est-à-dire qu'ils ont été consultés après que les citoyens ont été consultés.

3645 Je vous dirais qu'au 15 mars 2005, c'est la date où on a fait cette dernière vérification là, les municipalités de Saint-Ulric et Saint-Léandre n'avaient pas été encore contactées par les promoteurs qui vont établir cent cinquante mégawatts (150 MW) installés; cent cinquante mégawatts (150 MW), c'est deux cent cinquante millions (250 M\$) d'investissement, c'est cinq cents (500) fermes qui s'installent à Saint-Ulric, Saint-Léandre, et les municipalités, au 15 mars, n'avaient toujours pas été contactées.

3650 Alors est-ce que le milieu est vraiment consulté dans le cadre du déploiement éolien? Les autochtones de Listuguj, les Mi'gmaq l'ont manifesté, eux aussi n'avaient pas été consultés, et là, il faut se poser la question si le milieu est vraiment consulté.

3655 Mais il faut dire aussi que les promoteurs, quand même, ont fait une job porte-à-porte, ils sont allés rencontrer les gens et ont quand même fait état de la situation à l'ensemble des propriétaires qui étaient potentiellement concernés par l'implantation d'éoliennes.

3660 Et puis dans le cadre de l'appel d'offres, et puis ça, je vais vous dire, la conclusion qui sera tirée est en grande partie, il y a plusieurs phénomènes qui touchent à ça, le parc éolien, le mille mégawatts (1000 MW) annoncé, les retombées, l'ensemble de la structure des retombées était attribué aux MRC de Matane et à la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

3665 Toutefois, la Mitis et la Matapédia étaient concernées par l'implantation de parcs éoliens mais n'étaient pas concernées par les retombées. Présentement, la ville de Métis-sur-Mer a des éoliennes sur son territoire, Saint-Damase commence à être "claimée" pour être annexée au parc éolien de Saint-Ulric et de Saint-Léandre, alors qu'eux, ces deux (2) MRC là, ne sont pas localisées dans la définition de région admissible à l'égard des retombées économiques. C'est un des éléments.

3670 Vous savez aussi que, bon, les promoteurs, en fait dans le cadre de l'appel d'offres, c'était soixante pour cent (60 %), un promoteur pouvait déposer une offre à Hydro-Québec avec soixante pour cent (60 %) du territoire "claimé", "claimé" dans le sens qu'il détenait des droits d'option superficielle sur les lots.

3675 Nous, moi personnellement, si j'étais dans la même situation et si je savais qu'un promoteur dépose une offre, j'ai jamais été "claimé" et qu'il y a une éolienne potentielle qui se

retrouve et qu'Hydro-Québec accepte de recevoir cette offre-là, bien, la conclusion qu'on peut tirer, la colonisation n'est pas loin.

3680 Il y a d'autres phénomènes, mais c'est quand même la conclusion que l'on tire relativement au déploiement éolien, mais il y a d'autres phénomènes en cause. Mais ça, pour notre part, de la part d'Hydro-Québec, c'était très faible, comme surveillance, comme supervision d'un projet éolien et comme cadre de référence attribué à un appel d'offres.

3685 Bon, on mentionne aussi, pour ce qui est du deuxième mythe, les développements économiques, c'est-à-dire les redevances, bien, le milliard potentiel de retombées économiques que le milieu pourrait s'attribuer suite au déploiement ou au mille mégawatts (1000 MW) annoncé. Toutefois, mille mégawatts (1000 MW) générera entre quatre (4 G\$) et cinq milliards (5 G\$) de revenus au cours des vingt (20) prochaines années. On attribue un milliard (1 G\$)  
3690 aux régions concernées.

Tout ce qu'on va faire présentement, c'est de sous-développer la région de Matane ainsi que la Gaspésie, on va creuser un fossé; quatre milliards (4 G\$) s'en va dans les grands centres, un milliard (1 G\$) reste ici.

3695 Tout développement économique confondu, pour ma part et pour la part de la CGIRE, ça constitue davantage un axe de sous-développement, actuellement, et qui devrait être changé radicalement de façon à ce que ça devienne réellement du développement économique.

3700 On a aussi, bon, là où il y a des forces associées quand même à ce développement-là, un milliard (1 G\$), ça reste un milliard (1G\$). Il y a quand même, monsieur Chaumel l'a mentionné, il y a des entreprises régionales qui sous-contractent ou qui vont chercher des petits mandats ou de gros mandats et qui développent une certaine expertise dans le domaine des services ou encore dans le domaine de la construction.

3705 On a aussi, en termes de limites, bon, il y a une des craintes qui a été soulevée par monsieur Chaumel qui traite des usines. Est-ce qu'il s'agit réellement d'usines qui vont durer après la construction ou il ne s'agit qu'essentiellement que des usines qui vont être là pendant –  
3710 on parle de trois cents-cinq cents (300-500) emplois, peut-être, pendant la durée, et après, qu'est-ce qu'on fait avec. Est-ce qu'il va y avoir, après le mille mégawatts (1000 MW), d'autres usines, est-ce que les emplois vont réellement durer ou si ça va rester à ce statut?

3715 Un autre mythe, en fait une autre limite importante, et celle-là touche de façon précise le développement agricole, et qui fait l'objet de plusieurs revendications, je vais vous la lire textuellement et puis vous comprendrez, je pense que la compréhension va venir par elle-même:

3720 "Le propriétaire ne doit pas entraver la vitesse ou la direction des vents en superficie de la propriété en plaçant des éoliennes, en plantant des arbres ou en construisant des bâtiments ou d'autres structures ou en exerçant toute autre activité sur la propriété ou ailleurs qui pourrait diminuer le rendement ou l'efficacité des installations éoliennes. Le propriétaire se réserve le droit d'ériger des bâtiments sur la propriété mais doit obtenir au préalable le consentement écrit du superficière quant à leur emplacement."

3725 Globalement, c'est un peu comme moi, si j'arrivais à Montréal, je décidais de faire de l'agriculture et que mes droits relativement à l'agriculture prédominaient sur toute l'expertise qu'il y a à Montréal.

3730 Actuellement, ce que cette clause-là, qui est comprise dans les contrats d'option superficière de l'ensemble des propriétaires d'option, des promoteurs, ce qu'elle vient de dire, c'est que le développement agricole et forestier, votre expertise en région, là, qui concerne le milieu agricole, qui concerne la foresterie, ça devient de second rang. Nous, le développement éolien, sur les lots qui sont ciblés, c'est le numéro un, en matière de développement.

3735 Et évidemment, lorsqu'on met une hypothèque sur un développement agricole, sur une expertise locale, bien, on peut en contrepartie développer des usines, et c'est ce qu'on pense, c'est que les usines présentement sont créées via une hypothèque du milieu agricole et forestier, qui peut-être calculée sur une échelle de cinquante (50) ans, possiblement sur une valeur, en tout cas, possiblement aussi importante que les revenus que va générer le développement économique associé au déploiement éolien.

3740 Actuellement, ce qu'on voit aussi, et vous avez en pièce jointe une figure, où on voit le parc éolien Le Nordais, où les cinquante-six (56) éoliennes du parc éolien Le Nordais qui est existant qui affectent approximativement mille cinq cent soixante-quinze hectares (1575 ha).

3750 Et lorsqu'on considère ou lorsqu'on voit, bon, ces superficies-là, et lorsqu'on attribue à l'éolienne un seul emplacement, l'éolienne plus les chemins couvrent à peu près point onze hectare (0,11 ha), c'est pas très significatif, mais lorsqu'on considère les lots "claimés", lorsqu'on considère que les gens, relativement au développement de leur agriculture, vont devoir demander des autorisations pour l'implantation d'infrastructures agricoles qui pourraient affecter les vents, on peut se questionner sur la valeur qui est attribuée au vent versus l'agriculture.

3755 Dans la MRC de Matane ainsi que Baie-des-Sables étant inclus, les revenus agricoles sont de l'ordre de sept cents dollars l'hectare (700 \$/ha), tout revenu confondu, forestier, laiterie, etc. Les revenus de l'éolien seront de sept mille cinq cents dollars l'hectare (7500 \$/ha). C'est du simple au dix (10). Et dans ce sens-là, qu'en sera-t-il dans dix (10) ans, dans quinze (15) ans, lorsque le contrat entre Axor ainsi que les propriétaires sera à échéance?

3760

3765 Est-ce que Axor ou un autre promoteur pourrait arriver et multiplier par dix (10) la mise sur un territoire, c'est une question qu'on soulève, à laquelle on n'a pas de réponse, mais qui serait relativement plausible, dans la mesure où à partir de ce moment-là, Axor n'aura plus à redonner de redevance annuelle au promoteur; il va pouvoir s'attribuer le territoire qui pourrait éventuellement devenir un parc éolien mais vraiment éolien à ce moment-là.

3770 Alors dans ce sens-là, et puis si on touche cette clause-là, nous, lorsqu'on a présenté le mémoire au Parlement, OK, on a posé une grosse question à laquelle, bon, on n'a pas eu vraiment de réponse, et effectivement, c'est peut-être troublant pour le gouvernement, compte tenu des positions politiques qu'il a eues antérieurement.

3775 On a questionné la légalité de la clause, dans un premier temps, est-ce qu'une clause semblable, qui a préséance sur les activités agricoles est légale, et si c'est le cas, est-ce que le contrat est légal, et si c'est le cas, est-ce que le déploiement éolien est légal!

3780 Dans un deuxième temps, aussi, nous questionnons la légalité aussi à un autre niveau, c'est une loi qu'on n'a pas indiquée, c'est la Loi sur la propriété des terres agricoles par des non-résidents. Puisque les droits d'option superficiaires constituent un droit de propriété et que ces droits de propriété là sont attribués sur des terres agricoles, et qu'éventuellement des promoteurs éoliens qui sont étrangers pourraient devenir propriétaires de droits superficiaires, qu'ils pourraient devenir propriétaires des terres agricoles, est-ce que ça a préséance, ça, sur les différentes réglementations dont celle que je vous mentionne?

3785 Alors c'est une des questions qu'on soulève à laquelle on n'a pas de réponse. Compte tenu de nos moyens, bon, aide juridique et tout, dans ce sens-là, on n'a pas nécessairement le pouvoir d'aller plus loin que de questionner à cet égard-là.

3790 Bon, en somme, je peux vous relire les conclusions qu'on a tirées du mémoire qu'on a présenté!

"Dans le cadre du déploiement éolien actuel, comme première mesure, c'est en donnant aux régions la gestion des crédits de gaz à effet de serre provenant de l'énergie éolienne qu'Hydro-Québec démontrerait sa bonne foi à l'égard des régions concernées.

3795 "L'ensemble des régions du Québec doit établir un modèle de développement favorisant la consolidation des usines d'assemblage et l'expertise développée dans les MRC de Matane et dans la région de la Gaspésie.

3800 "Hydro-Québec doit obliger des retombées régionales de l'ordre de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) sur les investissements et dépenses d'un bloc d'énergie suffisamment important pour assurer l'implantation d'une usine de fabrication de tours, pales et nacelles, entre parenthèses turbines, à l'intérieur comme à l'extérieur d'appel d'offres.

3805 "Afin de statuer clairement les avantages et les impacts du déploiement éolien, une étude comprenant aussi un modèle de contrat d'option superficière, c'est-à-dire un "claim", évaluant les obligations et redevances vis-à-vis les propriétaires fonciers, les municipalités, les MRC, etc., en lien avec le déploiement éolien, devrait être réalisée rapidement.

3810 "De plus, il est essentiel que les recommandations de cette étude fassent partie du cadre d'achat d'électricité d'Hydro-Québec provenant de l'énergie éolienne, avec ou sans appel d'offres, au même type qu'Hydro-Québec a établi que les frais d'équilibrage au réseau soient intégrés au prix de l'éolien dans le cadre du premier appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW)."

3815 Et en terminant:

3820 "Pour redonner à la puissance éolienne toute sa noblesse et pour permettre aux régions d'y prendre part significativement, nous soulignons notre profond désir de voir naître une politique nationale – et ça, je le souligne en gras et c'est la conclusion que je tire de l'ensemble des rencontres que j'ai faites au Lac-Saint-Jean, dans plusieurs des MRC – une politique nationale concertée de mise en valeur de la ressource éolienne.

3825 "Pour y arriver, la CGIRE propose la réalisation d'un projet pilote dans le secteur éolien; ce projet permettrait la création d'entreprises régionales, coopératives notamment ou encore MRC, de production d'énergie électrique à partir du vent. Ce projet devrait rencontrer le cadre de développement durable du plan proposé par le ministère de l'Environnement du Québec."

3830 Et là, j'ouvrirais une parenthèse que je vais fermer, le phénomène que l'on observe présentement, on y attribue le nom de colonisation, associé au déploiement éolien actuel, pur et simple.

3835 Toutefois, on ne cible pas le promoteur, on cible le cadre de référence proposé par Hydro-Québec, qui a proposé un modèle sur lequel les promoteurs ont travaillé et il s'y joue une "game" sur le terrain. Sur le terrain, il y avait une grosse "game" qui se jouait; évidemment, si un promoteur offre plus aux citoyens, offre plus aux municipalités, il est obligé d'augmenter son offre à Hydro-Québec et risque moins d'avoir le pactole.

3840 Et dans ce sens-là, c'était à Hydro-Québec que revenait la responsabilité d'établir le cadre de référence, et ils ne l'ont pas fait. Et aujourd'hui, bien, on peut penser aux revendications que fait la municipalité de Baie-des-Sables, bien, est-ce que c'est de cibler le promoteur qui est essentiellement l'axe à retenir!

3845 Je pense qu'il y a peut-être trois (3) éléments, les municipalités avaient un rôle à jouer, peut-être qu'elles l'ont pas fait lorsque c'était le temps de le faire, le promoteur aussi a un rôle à jouer, mais Hydro-Québec a supervisé le dossier de façon négligente et à notre point de vue,

pourrait être ciblée pour rétablir ou équilibrer les redevances que les municipalités se doivent de recevoir.

Je vous remercie.

3850

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci beaucoup, monsieur Drainville.

3855

On a quelques questions à vous poser, mais d'abord, j'aimerais savoir, est-ce que les mémoires que vous avez déposés aux différentes consultations que vous avez mentionnées, est-ce que c'est possible d'avoir des copies?

**PAR M. LOUIS DRAINVILLE:**

3860

Ils sont disponibles sur le site internet de la Régie de l'énergie.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3865

Je le sais, oui.

**PAR M. LOUIS DRAINVILLE:**

Mais c'est possible d'en avoir des copies, pas de problème.

3870

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, ce serait plus simple pour nous.

3875

**PAR M. LOUIS DRAINVILLE:**

Pas de problème.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3880

Parce qu'on sait aussi que la consultation qui s'est faite en janvier, c'est aussi sur Internet, mais ce serait beaucoup plus simple si vous envoyez des copies à madame Méthot, s'il vous plaît.

3885

**PAR M. LOUIS DRAINVILLE:**

Pas de problème.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3890

Bien, les études sur les impacts sur le sol, je pense qu'il y a pas...

**PAR M. LOUIS DRAINVILLE:**

3895

Ce sont des éléments privés. C'est-à-dire que ça appartient aux entreprises agricoles pour qui nous, nous agissons comme conseillers.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3900

Moi, vous avez entendu tout à l'heure monsieur Chaumel qui est passé avant vous, qui parlait du grand défi d'essayer de faire une coopérative ou un peu comme votre projet pilote, finalement, sans de très gros investissements de la part de compagnies qui sont très solides, j'aimerais entendre un petit peu votre opinion à ce sujet-là.

3905

Est-ce que vous considérez, oui c'est un défi, mais est-ce que c'est réaliste de se lancer dans cette aventure-là?

**PAR M. LOUIS DRAINVILLE:**

3910

Il y a deux (2) ans, je vous aurais dit que c'était non réaliste, il y a un an, je l'espérais. Aujourd'hui, je vous dis que ça va se réaliser. Dans la mesure où le modèle coopératif, présentement, au Québec, se met de l'avant, est en deuxième vitesse, à l'égard d'une participation active au déploiement éolien.

3915

Les rencontres se font au niveau actuellement, pour indiquer clairement au gouvernement qu'ils peuvent et qu'ils deviendront des partenaires importants au déploiement éolien. Et à cela, à mon avis, s'ajouteront des collaborations locales attachées aux municipalités, attachées aux MRC.

3920

Les MRC, il y a une réglementation, vous avez posé la question, monsieur Samak, il y a une réglementation qui empêche les municipalités d'être propriétaires à cent pour cent (100 %), à plus de quarante-neuf pour cent (49 %), dans le domaine de l'énergie, de telle sorte qu'ils peuvent participer, mais comme minoritaires.

3925

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'aimerais vous entendre parler un peu plus sur les problèmes que les agriculteurs rencontrent, vous parliez tout à l'heure seulement du volet de refaire les plans d'eau, est-ce qu'il y a d'autres contraintes importantes?

3930

Parce qu'on pense, l'hydroélectricité, c'est déjà normé, ça fait des années, on sait qu'Hydro-Québec a finalement des guides, comment procéder sur le terrain, même les compagnies qui font les pipelines aussi, qu'est-ce qui arrive de l'éolien?

3935 **PAR M. LOUIS DRAINVILLE:**

En matière éolienne, il n'y a pas ce genre de guide de référence là, et la beauté de la chose, c'est que cet après-midi, on avait une rencontre avec les gens qui préparent du moins le terrain relativement aux audiences sur l'impact des lignes de transport, puis la réponse était simple!

3940 Dans la mesure où il existe un guide de référence auquel est attribué, relativement à certains impacts, soit relativement aux mauvaises herbes qu'on doit contrôler le long des pylônes des lignes de transport, relativement aux contours qu'on doit faire, il existe des guides de référence qui permettent de dire que relativement à l'implantation d'une ligne de transport, il y a un moins, et à ce moins-là, on attribue un plus.

3945 Et lorsqu'on fait la somme des moins, on peut faire une somme de plus. Et dans le cadre du déploiement éolien, c'est l'arbitraire qui domine, actuellement. C'est-à-dire qu'absolument, en matière agricole, il y a aucune somme de moins qui a été faite, et on attribue de façon arbitraire un montant que l'on dit substantiel.

3950 Bon, pour les producteurs agricoles, mon expérience fait en sorte, et puis de voir les producteurs dans le parc Le Nordais, ils se disent satisfaits des redevances qu'ils reçoivent, toutefois sans nécessairement avoir pris le temps de faire l'addition des moins versus ce qu'ils pourraient vraiment recevoir en termes de redevances.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3960 Mais ça, est-ce que vous avez déjà apporté une réflexion sur ça, est-ce qu'il y a des points que vous aimeriez nous communiquer, savoir par exemple au niveau des agriculteurs, il y aurait certaines choses qu'ils devraient regarder!

3965 Parce qu'on parlait aussi que finalement, il y a très peu – bien, vous êtes probablement une compagnie ou une corporation plutôt qui est capable d'aider des agriculteurs, mais dans les négociations, il semblait pas y avoir personne qui pouvait les assister.

3970 Alors de un, comment vous voyez votre rôle, et de deux, est-ce que par les consultations que vous avez faites, il y a des points très précis que la Commission pourrait regarder, que vous pourriez nous communiquer?



**PAR M. LOUIS DRAINVILLE:**

3975 Bien, les entreprises agricoles qui faisaient la somme des points négatifs, pour plusieurs de ces entreprises-là, ils n'ont pas signé, ils n'ont pas voulu engager.

3980 Une des premières, on n'a qu'à penser à une entreprise agricole, ici, qui a pas voulu signer, qui est sur le bord du littoral, je nommerai pas le nom parce que ça ressemble à littoral aussi, mais essentiellement, cette entreprise-là voyait, relativement à la clause que je vous ai mentionnée, attribuait un impact trop important sur son développement et ne voulait pas engager ce genre de chose là.

3985 Aussi, la localisation d'éoliennes à l'intérieur d'un champ, pour cette entreprise-là ou d'autres entreprises, nécessite quand même des contournements, nécessite souvent de couper un champ en deux (2) parce qu'à une éolienne est associé un chemin, de telle sorte que peut aussi servir d'accès à des quatre-roues, des accès illicites, qu'on pourrait mentionner, à des véhicules tout-terrain qui, eux, pourraient se promener dans les cultures et avoir accès à d'autres endroits privilégiés à l'intérieur du lot, qui peut être une cabane à sucre, qui peut être la forêt, qui peut être un endroit où tu veux avoir une certaine intimité.

3990 En clair, la somme des impacts, on ne la connaît pas et absolument pas.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3995 Monsieur Samak.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

4000 Merci monsieur Drainville.

4005 L'idée d'utiliser les crédits des émissions des gaz carboniques évités et d'utiliser les crédits pour compenser les municipalités est une idée intéressante, évidemment, et je me demande, est-ce que c'est à Hydro-Québec que revient le devoir de faire ça ou au pays, finalement, parce que les engagements du Kyoto, ils impliquent deux (2) choses! Ils impliquent un marché extérieur pour acheter les excédents, ce qu'on espère qu'on n'aura pas à acheter mais c'est clair qu'on va acheter, on parle de douze (12 \$/t), même jusqu'à quinze dollars la tonne (15 \$/t), que certains calculent, mais aussi, il y a la possibilité de créer un marché intérieur où, effectivement, ça pourrait devenir intéressant comme levier de développement économique.

4010 Alors la question: est-ce que c'est à Hydro-Québec, finalement, que revient le devoir de faire ça ou plutôt à l'État qui va être cogarant des excédents, s'il va être dans l'obligation d'acheter les permis d'excédence ailleurs sur le marché, même le gouvernement fédéral, parce que le Canada a des engagements comme ça?

4015 **PAR M. LOUIS DRAINVILLE:**

Dans le cadre du premier appel d'offres, à moins que les termes aient changé, les termes que je connais font en sorte qu'Hydro-Québec s'attribue la propriété des crédits. Ce serait à Hydro-Québec de dégager cette propriété-là vers les municipalités et que les municipalités s'associent, dans le cadre du plan national fédéral, à ce moment-là.

Et à ce moment-là, la municipalité qui reçoit une somme de crédits substantiels pourrait dire, bien moi, je négocie ces crédits-là sur une base financière au sein du gouvernement fédéral ou d'une agence quelconque de gestion de crédits de gaz à effet de serre.

4025

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Avez-vous présenté cette idée dans le cadre des consultations parlementaires, la Commission sur l'économie et le travail?

4030

**PAR M. LOUIS DRAINVILLE:**

Oui.

4035 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Et quelle a été la réaction, comment ça a été reçu?

4040 **PAR M. LOUIS DRAINVILLE:**

Les préoccupations de nos représentants politiques étaient davantage à l'égard des manifestations qu'Hydro-Québec faisait à leur endroit. On sentait pas que l'aspect colonisation, l'aspect légal ou l'aspect social était quelque chose de très très préoccupant chez eux. On sentait davantage qu'Hydro-Québec pesait beaucoup dans la balance, et ça relatait davantage des aspects de génie, des aspects – bon, vous demandez que quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des retombées sur l'investissement reviennent aux régions, de quelle façon, a-t-on une infrastructure qui peut permettre! Mais créons-la, cette infrastructure-là, faisons-la québécoise, cette infrastructure-là.

4050 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Donc l'intérêt s'arrêtait là où on s'appropriait les crédits des émissions évitées, mais on n'est pas allé jusqu'à dire comment on peut maximiser les retombées sociales et économiques de ces crédits par les moyens les plus efficaces possibles?

4055

**PAR M. LOUIS DRAINVILLE:**

Il n'y a pas eu vraiment de – ça a été dit, ça a été relaté, je pense que ça a été saisi aussi, là, mais c'est pas intégré encore.

4060

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Merci.

4065

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors monsieur Drainville, merci infiniment. On s'excuse à nouveau de cette heure tardive.

4070

Et on va reprendre nos travaux demain à une heure trente (1 h 30). Alors on vous remercie de votre patience, de nous avoir accompagnés jusqu'à minuit et dix (00 h 10). À demain, merci.

4075

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 15 JUIN 2005 À TREIZE HEURES TRENTÉ (13 H 30)

---

4080

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement mécanique.

4085

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.